N° 49 — LE NUMERO : **8 FRANCS**

SAMEDI 31 JANVIER 1948

la TUNISIE AGRICOLE

Organe Hebdomadaire de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture

Paraît le Samedi — Rédaction, Administration : 72 Av. Jules Ferry, TUNIS — Tél : 76-45 — Abonnement 400 frs. par an

Notre Editorial

LIBERTE

A campagne agricole actuelle s'annonce, tant pour la Métropole que pour la Tunisie, aussi mauvaise, sinon plus, ue les années précédentes.

Si la Tunisie souffre de la sécheresse, la France, elle, souffrit d'un excès d'eau et d'un hiver trop doux, qui, s'il donne ne belle apparence aux champs isités par le citadin, ne manque as d'inquiéter le technicien.

Et la question du Ravitaillement du bloc Métropole-Afrique u Nord restera entière, car aux igueurs du climat s'ajoutent des esures gouvernementales et administratives dirigées, volontairement ou non, contre le paysan.

Laissant de côté les campagnes haineuses « d'une presse pourrie », il s'agit de savoir si ce loc veut ou ne veut pas vivre des roduits de son sol. Depuis 1939, l a été obligé de subsister sur ui-même; il a supporté sur son ol les opérations de guerre proprement dites, et les opérations nnexes telles que celles qui consistaient à former des bases en hommes, en matériel, en approvisionnements de toutes sortes.

Pendant ce temps, le continent américain a pu, en toute quiétude morale et matérielle, développer sa mécanisation agricole, faire bénéficier son agriculture du progrès scientifique.

Ces pays américains qui déjà avant guerre étaient occasionnellement exportateurs, car ils ont à leur disposition de grandes étendues et ont à nourrir une population relativement faible, sont maintenant équipés, grâce à la guerre, pour être des pays régulièrement exportateurs de produits agricoles.

La question est pour eux de trouver des débouchés à leur excédent de production, et leur politique économique les amène donc à empêcher des pays qui se suffisaient à eux-mêmes, de reprendre leur standing antérieur à 1939.

Tout ceci est logique, naturel, mais ce qui l'est moins, c'est de voir nos dirigeants agir comme si cette politique était également la leur.

En effet, après la guerre 1914-18, la Métropole faisait un effort pour encourager sa production, effort que le Gouvernement d'alors soutenait et favorisait. Nous avons sous les yeux les coupures de journaux de 1924 à 1929, dont le terme général est « LE BLE SAUVERA LE FRANC », et le Blé était pris comme le symbole de toute la production agricole. Il fallait produire, afin de se libérer de la tutelle étrangère.

Maintenant, ce n'est pas sans une profonde tristesse que l'on voit les plans économiques « français », établis par les successeurs des hommes de 1914-18, envisager avec sérénité l'importation de blé, de lait, de matières grasses, etc... et que ce que l'on appelait la tutelle étrangère avant 1939 est devenu aujourd'hui « l'aide des pays amis ».

En d'autres temps, de violentes campagnes se seraient spontanément déclanchées contre une politique qui, en fin de compte, mettra le consommateur métropolitain et nord-africain à la merci du producteur étranger.

Or l'on ne peut parler de liberté que lorsqu'on est maître de la nourriture que l'on consomme.

Les agriculteurs le comprennent, et ce n'est pas mûs par un sentiment d'égoïsme qu'ils réclament des moyens de production. C'est fidèles à leur devoir professionnel, c'est fidèles à leur devoir patriotique, eux, les fantassins de toutes les guerres, qu'une fois encore ils alertent l'opinion publique afin que l'agriculture de la Métropole et de l'Afrique du Nord ne soit pas la victime des mesures que vont prendre prochainement les financiers aux abois.

T. A.

L'Agriculture bafouée EST EN PERIL

Le Gouvernement n'est pas pour les coopératives agricoles. Lorsque les agriculteurs obtiennent satisfaction pour la création d'une coopérative, le Gouvernement la leur donne contraint et forcé.

La lecture de la page 89 du J. O. T. du 13 Janvier 1948 donne la preuve de ce que j'avance.

Pour certaines coopératives, on accorde des délais appréciables, la première échéance payable en 1950 par exemple, pour les agriculteurs par contre, la première échéance est due à partir du 1er Novembre 1948 !...

Est-ce que le Gouvernement local va enfin se décider à réviser sa politique économique, agricole et de coopération ? Va-t-il enfin se décider à apporter une aide plus efficace pour la création de coopératives de production et de consommation, seule solution succeptible de combattre la vie chère et de supprimer les intermédiaires ?

Les agriculteurs voudraient également savoir s'ils peuvent espérer percevoir bientôt les primes de prompte livraison et de difficultés; peuvent-ils espérer les carburants à un prix moins élevé que ceux pratiqués actuellement ? Peuvent-ils espérer avoir des carburants colorés ? Peuvent-ils espérer recevoir les carburants nécessaires pour les labours ?

Va-t-on leur rendre enfin justice en abrogeant le décret du 25 juillet 1947 concernant le décrochage des prix des céréales ? Et qu'il leur soit versé les sommes dont ils ont été frustrés ?

Si satisfaction ne leur est pas accordée d'autres déjà citées, telle que l'abrogation des décrets du 16 avril 1947, 17 juillet 1947, 21 octobre 1947, ne sont pas réglées avant la prochaine session extraordinaire du Grand Conseil (la session il y a), le Gouvernement se trouvera devant de très grandes difficultés qu'il ne pourra surmonter.

Il faut également que l'article 80 bis du décret du 17 Novembre 1947 concernant le Grand Conseil soit abrogé dans les plus brefs délais, car il est douteux que les Grands Conseillers acceptent de travailler sous la menace des dispositions de ce décret ou de décrets équivalents.

Il faut que le Gouvernement abroge les nouveaux impôts agricoles pris contre l'Agriculture, par voie de décret !

Pour ma part, je ne puis admettre de reprendre le travail sans que satisfaction nous soit accordée, sans que toutes les injustices frappant l'agriculture soient reparées. Dans le cas contraire, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour obliger le Gouvernement à prendre un nouveau décret concernant, cette fois-ci la dissolution du Grand Conseil.

Si satisfaction ne leur est pas accordée, les élus agricoles sauront s'en souvenir, j'en suis persuadé.

Marc AUBOIRE.

A la Résidence Générale

MERCREDI 28 janvier, M. Vacherot, Président de l'U.T.C.G.A., accompagnés des Vice-Présidents, MM. Michel et Baccouche, a été reçu par M. le Resident Général.

Au cours d'un long échange de vues les questions les plus importantes de l'actualité agricole ont été examinées : les impôts et leurs repercussions, le problème du blé, les salaires, les baux ruraux, etc...

M. Vacherot annonça à M. Mons l'arrivée de M. Philippe Lemour, Secrétaire général de la C.G.A., le 10 mars, en Tunisie.

MOTOCULTURE

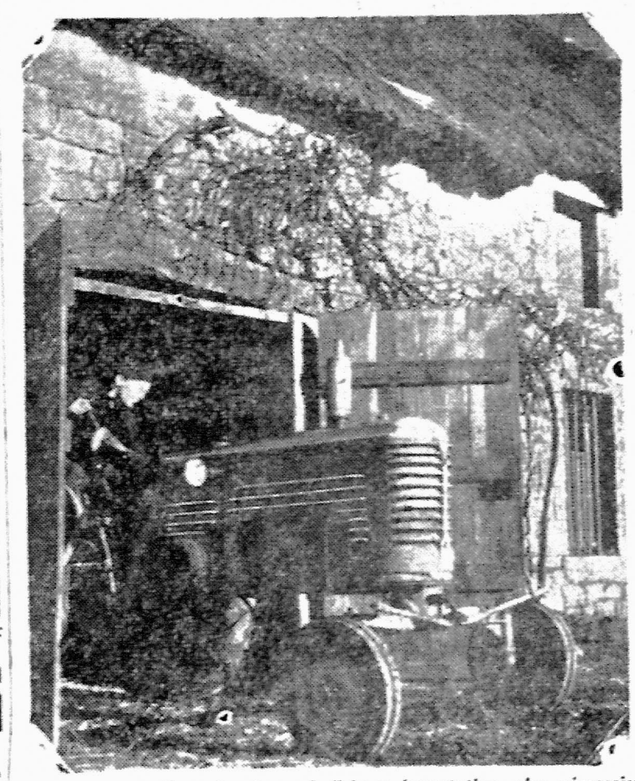

Quand sera-t-elle, grâce à une judicieuse importation, plus nécessaire que celle des produits, à la portee de tous ? (Photo Manson).

LA C.G.A. SUR LES ONDES

Nécessité de la Technique

Voici le texte de la causerie radiophonique prononcée le vendredi 30 janvier 1948, au micro de Radio-Tunis, par un représentant de la C.G.A.

La roue tourne à notre siècle de vitesse. Le temps marche. Les esprits s'éveillent. Les habitudes changent. La routine s'estompe. Les modes s'écroulent. Les traditions évaluent. Rien n'est immuable.

Et pourtant, me direz-vous, la terre est la terre. Le blé, l'olivier et la vigne poussent toujours, et les mêmes conditions atmosphériques les font germer, croître ou périr.

Sans doute. Mais précisement, une des plus grandes révolutions de ces dernières décades réside dans le fait que le progrès, jusqu'alors réservé à l'industrie, a profondement pénétré l'agriculture.

Entendons-nous. Par sa nature même, l'exploitation agricole, largement ouverte au soleil et à l'air pur, n'aura jamais — nous le pensons du moins — l'aspect extérieur rebattait des usines qui rougeoient et tournent à plein rendement des machines savantes et compliquées.

Est-ce à dire que les gestes primitifs du premier agriculteur devront se perpétuer, sans évolution possible, jusqu'à la fin des âges, pour la plus satisfaction platonique des poètes ?

A cette question qui relève de l'absurde, nombre de pays étrangers, et la Tunisie elle-même, ont délibérément répondu par la négative.

Dès longtemps, là où l'on trouvait d'une part de vastes concentrations urbaines à nourrir, et de non moins vastes surfaces rurales à défricher ou à exploiter d'autre part, le progrès a tout naturellement fait son œuvre. Des machines agricoles, à la fois simples et ingenieuses, robustes et complexes, ont fait leur apparition. Et ceux qui lisez encore s'adonnant à l'agriculture dite « traditionnelle » ont appris à les connaître et à s'en servir. On les en deshabituerait difficilement aujourd'hui.

Il y a peu de mois, une firme canadienne faisait passer à Tunis, en présence des plus hautes personnalités agricoles de la Regence, un film en couleurs retraçant les efforts accomplis depuis cent ans dans le domaine de la mécanisation en agriculture. Ceux qui ont vu cette bande ont été frappés des progrès realisés, et surtout de l'extraordinaire diffusion des méthodes nouvelles dans les contrées les plus reculées des deux hemispheres, où l'on voit, surtout depuis la dernière guerre, evoluer dans d'immenses espaces des moissonneuses batteuses automatiques.

La technique, ce n'est d'ailleurs pas seulement cela. La motorisation est un point appréciable, pour ne pas dire appoint, à l'exercice de notre profession. Mais à nous en tenir là, nous demeurerions tributaires de l'industrie.

Le progrès, il peut et doit venir de nous-mêmes.

L'agriculteur, en 1948, ne peut plus se permettre de s'en remettre à son expérience de la terre et du climat, et moins encore à la seule tradition qu'il tient de ses pères. Face à une crise économique sans precedent, dont une production accélérée est seule à pouvoir nous tirer, il se trouve dans l'obligation materielle et morale de rechercher et d'appliquer sans retard les formules qui répondant aux nécessités du moment et de l'avenir, se mettront en mesure de produire plus, et à meilleur marché sans pour cela, bien au contraire, mettre en péril sa propre économie.

Bref, l'agriculture devient une science, ou elle n'est plus rien.

Nous avons déjà tenté de vous en persuader lorsqu'à ce même micro, nous vous avons parlé un jour de l'enseignement agricole et de l'importance qu'il revêt à l'heure actuelle.

Pour aboutir, il faut passer par trois stades, que l'Office d'Expérimentation Agricole de Tunisie a fort heureusement mis en relief.

Le premier, c'est la recherche : elle concerne aussi bien les terrains eux-mêmes que les végétaux destinés à y être implantés, et les procédés ar-

tificiels qui en faciliteront et en amélioreront la culture.

Le second, c'est l'expérience, qui consiste à essayer dans le « bled » et dans les conditions normales ce qui a reussi en laboratoire.

Le troisième, c'est la vulgarisation. Et généralement c'est là qu'est l'obstacle. Car l'agriculteur, rendu méfiant par la nature, ne renonce que difficilement aux principes qui jusqu'alors ont assuré le train-train de sa vie ingrate. Tout ce qui est nouveau pour lui l'inquiète et le désoriente. La coutume ne perd pas toujours les droits qu'elle a peu à peu acquis : « on sait ce qu'on laisse, on ne sait pas ce qu'on prend ».

Or, une agriculture statique, c'est-à-dire une agriculture amorphe et découragée, signifierait aujourd'hui la mort economique d'un pays.

L'exemple de l'étranger (Etats-Unis, Union Soviétique, Angleterre, Australie) est là pour nous stimuler. Plus avancés que ceux de la Métropole sur la voie du progrès, et quel que soit le handicap que représente momentanément pour eux la pénurie de matériel, de carburants et d'engrais, les agriculteurs de Tunisie ont devant eux d'immenses possibilités. Le Service Botanique et Agronomique d'une part, l'Institut Arloing d'autre part, établissements dirigés par des fonctionnaires compétents et désintéressés, sont à leur disposition pour les aider dans leur tâche. L'Institut Pasteur lui-même apporte fréquemment sa contribution à notre œuvre. Tous travaillent en silence. La publicité répond mal aux aspirations de l'âme paysanne. Mais la voie se trace, l'horizon s'éclaircit, et dans un délai relativement court, la Régence, aujourd'hui gravement menacée par la concurrence étrangère, pourra, par la mise au point d'une technique rationnelle, vivre à l'aise grâce aux ressources qu'elle aura elle-même tirées de son sol longtemps taxé d'ingratitude.

Pour atteindre ce résultat, que faut-il ? Faire la guerre à la routine, se bien garder de désespérer, s'astreindre à une discipline de culture, aller plus avant, voir loin, et, naturellement, ne pas ménager sa peine ni son imagination.

Et demain, lorsque cesseront les importations de denrées que nous pouvons produire, lorsqu'en revanche nous pourrons proposer à nos voisins les produits excédentaires de notre labeur, nous ne regretterons rien de nos efforts. Nous aurons accompli une œuvre humaine, au plus beau sens du mot.

TEXTES OFFICIELS

Déclarations d'Ensemencements

Extrait du « Journal Officiel Tunisien » du 16 janvier 1948, N° 7.

Declarations annuelles des superficies ensemencees en céréales et légumineuses.

Avis aux agriculteurs européens et tunisiens (campagne 1947-1948).

Il est rappelé aux agriculteurs qui ont effectué des ensemencements de blé dur et blé tendre, d'orge, d'avoine, de maïs, de sorgho, de lin, de pois de vèves de pois-chiches, de lentilles, qu'ils doivent, sous peine de sanctions prévues par la legislation en vigueur faire la déclaration de ces ensemencements avant le 1er avril de chaque année.

Les déclarations sont reçues :

1) En ce qui concerne les Européens, par le Contrôleur des impôts directs du siège de l'exploitation, soit au bureau de ce contrôleur, soit dans l'un des centres d'achat des sociétés tunisiennes de prévoyance de sa circonscription à l'exclusion de tout autre bureau.

Des imprimés spécieux sont tenus, à cet effet, dans les bureaux susvisés à la disposition des intéressés.

2) En ce qui concerne les agriculteurs tunisiens, par les cheikhs siégeant en séance publique, avec le concours d'un notaire et l'assistance des notables et, autant que possible en présence des agents de contrôle de l'Administration. Les dates de reunion de ces commissions de reception dans chaque centre seront portees à la connaissance des agriculteurs tunisiens par voie de crieés sur les marchés, et d'affichage dans les bureaux des caïds, kahias, khalifats et cheikhs. Ces operations commenceront le 15 février prochain.

Les agriculteurs tunisiens qui tendraient à souscrire leurs declarations dans la même forme que les agriculteurs européens sont autorises à remettre ces déclarations au contrôleur des impôts directs de la circonscription.

Carburants Liquides

Extrait du « Journal Officiel Tunisien » du 15 janvier 1948, N° 6.

Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 15 janvier 1948, relatif à l'homologation des prix des combustibles et des carburants.

Article premier. — Les prix maximum de vente au detail des carburants liquides sont fixés comme suit, à compter du 15 janvier 1948 :

Essence : 1.440 francs l'hectolitre.
Petrole : 980 fr. l'hectolitre.
Gas-oil : 1.000 fr. l'hectolitre.
Fuel-oil : 6.450 fr. l'hectolitre.
Diesel-oil : 910 fr. l'hectolitre.

Prix des Céréales

Nous donnons ci-après le texte intégral de l'arrêté du 3 janvier 1948 modifiant les dernières relatifs au prix des céréales de la recolte 1947. L'importance de cet arrêté nous oblige à le faire paraître en plusieurs fois et nous prenons que les céréaliculteurs ont intérêt à conserver cet arrêté afin de pouvoir vérifier ultérieurement leurs comptes.

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL TUNISIEN

du 20 janvier 1948, N° 8

CEREALES

Article premier. — Les dispositions des arrêtés susvisés des 28 juillet, 28 août et 1er octobre 1947 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes

TITRE PREMIER

PRIX DES CEREALES POUR LA CAMPAGNE 1947-1948

Blé tendre

Art. 2. — Le prix du quintal de blé tendre tunisien, loyal et marchand, de la recolte 1947, à payer aux producteurs est fixé à 1.300 francs à la production, pour un blé de poids spécifique compris entre 75 kg. et 78 kg. 999.

Lire la suite en deuxième page

AGRICULTEURS DE TUNISIE !

La défense de vos intérêts ne peut être efficacement entreprise et menée à bien que par vos organismes professionnels

SYNDICATS ET COOPERATIVES

Soutenez-les matériellement et moralement

L'U.T.C.G.A. ne peut vivre et travailler que grâce à un effort

A LA BASE

effort qui doit être accompli

PAR CHACUN D'ENTRE-VOUS

LA VIE COOPERATIVE

COURAGE la Coopération gagnera

Oui, nous le savons, la coopération a ses ennemis, mais ce sont des ennemis à la vue basse. S'ils voyaient plus loin que leur nombril, ils se rendraient compte, eux, les capitalistes jaloux de leur terrain de chasse, que des pays capitalistes comme les Etats Unis d'Amérique ont tellement su encourager la coopération, qu'elle y a fait des progrès étonnants, et qu'elle y est particulièrement florissante. Mais peut-être nos préjugés bourgeois n'y existent-ils pas à l'état aussi étriqué, et s'y rend-on compte que la prospérité d'un pays profite tellement aux gens d'affaires qu'il vaut mieux pour eux l'encourager que l'entraver.

Si nos brasseurs d'affaires locaux pouvaient se pénétrer de ces vérités premières, on pourrait espérer les voir cesser leurs attaques contre l'Administration quand elle parle de sortir un texte législatif qui enlève certaines coopératives à l'emprise de ces mêmes trafiquants.

Malheureusement, nous ne devons pas nous faire d'illusion sur leur état d'esprit envers les coopérateurs, pas plus que nous ne devons nous faire d'illusion sur le courage de l'Administration, incapable de faire fi d'une campagne de journal, même lorsque cette campagne est visiblement inspirée par un gros monsieur inquiet de voir la laine de moutons économiquement faibles lui echapper.

En consequence, c'est aux coopérateurs eux-mêmes à se defendre, et ils l'ont bien compris puisqu'ils ont formé un « Comité d'Entente et d'Action Coopérative en Tunisie », compose de délegues de toutes les formes de coopération existant en Tunisie : agricole, de consommation, artisanale, maritime, etc., etc...

Ce Comité a eu, l'été passé, l'honneur d'être reçu par le Resident Général, qui lui a dit tout l'interêt qu'il attachait au développement de la coopération, et qui a su prouver, par des actes, que ce n'était pas là simples paroles.

Le Comité confirme publiquement la position qu'il a definie au Résident Général.

Il trouve inadmissible de voir un organisme de crédit coopératif géré par un Conseil d'Administration ne comprenant statutairement aucun coopérateur, mais comprenant, par contre, des hommes d'affaires qui sont par essence les ennemis nés de la Coopération (1).

René PLAZY,
Président du Comité d'Entente et d'Action Coopérative.

(1) La Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole de la Tunisie n'est ici aucunement visée.

R. P.

SYNDICAT GENERAL OBLIGATOIRE de DEFENSE de L'OLIVIER

Le Syndicat Général Obligatoire de Défense de l'Olivier a tenu son Assemblée générale le 30 décembre 1947 à la Direction de l'Agriculture.

Nous vous donnons ci-après un exposé succinct des réalisations de cet organisme et son programme de travaux envisagés pour l'avenir, notamment en ce qui concerne la lutte contre les étourneaux et la condensation artificielle des nuages.

L'Assemblée Générale annuelle des syndicats du Syndicat Général Obligatoire de Défense de l'Olivier s'est tenue à Tunis, le 30 decembre 1947, dans les bureaux du Ministère de l'Agriculture

La réunion est ouverte à 15 heures, sous la presidence de M. Auguste MARTIN, Président Français.

Assistent à la réunion :

MM. CAMBLAT, Chef de Service de l'Enseignement et des recherches agricoles, à Tunis.
TISSERON, Inspecteur Agricole,
GERIN, Agent technique du Syndicat.

Les decrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Syndicat ne fixant aucun quorum, la présente Assemblée délibère valablement. Il est tout d abord donné lecture du

Compte rendu sur l'activité du Syndicat pendant l'année 1947.

LUTTE CONTRE LES ETOURNEAUX

Les comptes rendus des années précédentes et notamment celui fait à l'Assemblée Générale du 26 novembre 1946, ayant donné des renseignements très complets sur le programme des travaux à entreprendre pour lutter contre les déprédations des étourneaux, nous nous bornerons cette année à indiquer brièvement les réalisations faites au cours de cet exercice

Les expériences faites en grand dans les gîtes d'El-Aaib et de Pichon nous permettent de conclure que l'emploi des explosifs est efficace.

Outre la destruction immédiate d'un nombre important d'étourneaux, il n'est pas impossible que ces oiseaux déprédateurs, très craintifs, hesitent les années suivantes à revenir dans les gîtes où ils ne sont plus assurés de la même tranquillité qu'autrefois.

Pour la campagne en cours, il ne nous a été signalé jusqu'à présent que de petits vols, et nous n'avons pas pu effectuer les destructions en grand projetées, pour lesquelles nous nous sommes assurés à nouveau le concours du Génie Militaire.

Nos interventions faites en temps opportun auprès des Administrations intéressées nous ont permis de mettre à la disposition des oléiculteurs de la poudre noire à tarif réduit et un stock de cartouches à un prix relativement modique.

Nos efforts portent maintenant sur la destruction de la végétation arbustive dans les gîtes secondaires, en faisant usage de moyens puissants notamment d'un tracteur de 130 chevaux, équipé, suivant les nécessités, soit d'un bull-dozer, soit de grosses charrues, soit de cables d'acier de forts diamètres.

L'acquisition du matériel exige des sommes importantes et faire face à ces dépenses n'a pas été une des moindres préoccupations de votre Bureau. Nous y reviendrons plus loin

LUTTE CONTRE LE DACUS

La mise sur le marché de poudres toxiques nous fait espérer obtenir de bons résultats dans la lutte contre le dacus

M. COEYTAUX a bien voulu se charger d'étudier cette question.

L'année 1947, particulièrement sèche, n'a pas vu la multiplication habituelle du dacus dans les olivettes situées au voisinage de la mer.

D'autre part, la recherche du moment où le traitement à l'aide de poudres toxiques peut être le plus efficace, est l'objet de l'attention des spécialistes du Service Botanique

Ces recherches nécessitent quelques dépenses de matériel que nous n'avons pas hésité à effectuer

Dès que ces études préliminaires auront pu être terminées, nous ferons des expériences en grand, et nous avons bon espoir d'arriver à un résultat intéressant.

CONDENSATION ARTIFICIELLE DES NUAGES

Il nous a appara, il y a près d'un an, que les préoccupations de notre syndicat devaient s'étendre à la sauvegarde de l'olivette tunisienne sérieusement menacée par la persistance de la sécheresse.

Cette question est étudiée dans plusieurs pays qui, comme la Tunisie souffrent d'une pluviométrie insuffisante.

Au cours de cette réunion, nous ne pouvons vous faire le résumé des travaux ou des experiences qui ont déjà été effectuées dans les pays étrangers, mais, étant donné l'importance pour l'économie de la Régence d'un apport complémentaire de pluie à nos terres trop souvent asséchées nous avons constitué une commission d'études, présidée par M. ELLER, et nous avons obtenu le concours du Ministère de l'Agriculture, de la direction des Travaux Publics, de l'Office National Météorologique, de l'Office de l'Huile et de différentes personnes qui s'intéressent à cette question.

Le Centre National de la Recherche Scientifique, alerté par notre commission, a bien voulu charger un éminent professeur de physique de Paris de l'étude approfondie de ce problème. Nous suivons ses travaux de près conformément à ses déductions, mettons en œuvre une technique nouvelle spéciale à la France que le ciel tunisien sera, sans doute, le premier à expérimenter.

Au cours des mois prochains, nous serions heureux de pouvoir vous annoncer que les travaux de cette commission ont permis de faire un progrès dans la voie des réalisations pratiques.

(Suit l'examen de questions budgétaires)

Il est décidé de pousser aussi activement que les circonstances le permettront les essais sur la condensation artificielle des nuages et les études pour la lutte contre le dacus.

Nous voudrions également ne pas être arrêtés dans les travaux relatifs à la destruction de la végétation arbustive dans les gîtes secondaires.

Après les élections des nouveaux syndics, nous espérons qu'une nouvelle Assemblée Générale déterminera le quantum de la contribution qui sera fournie directement par les oléiculteurs.

Si ces derniers ont soutenu avec raison que les travaux à entreprendre pour la défense de l'olivier contre des calamités comme les étourneaux et le dacus relevent de l'intérêt général du pays et doivent être financés par le budget général de l'Etat, nous avons la satisfaction d'avoir soutenu leur thèse avec succès et obtenu du Gouvernement de très larges subventions. Mais si les oléiculteurs estiment qu'un organisme independant est susceptible de rendre des services pour donner plus de dynamisme aux recherches et aux études dans la lutte contre les parasites de l'olivier, il nous paraît indispensable qu'ils donnent à cet organisme un appui financier effectif.

Nous avons la satisfaction de pouvoir compléter notre compte rendu et présenter à votre Assemblée pour l'année 1948, des prévisions de recettes équilibrant nos prévisions de dépenses

PREVISIONS DE RECETTES

Report des années précédentes	3 103 800 30
Solde de la subvention de l'Etat au titre 1947	600 000 00
Subvention de l'Etat pour 1948	3 600 000 00
	T 303 800 30

Après lecture de ce compte rendu, le Président demande aux membres de l'Assemblée de vouloir bien formuler leurs observations ou suggestions.

Lire la suite en deuxième page

Elections

Les élections de l'U.T.-C.G.A. dans les SYNDICATS AGRICOLES DE PRODUCTEURS ont dû avoir lieu comme prévu le dimanche 1er février 1948 ou dans le courant du mois de janvier (renouvellement du premier tiers des Conseils d'Administration de chaque syndicat et élection des délégués syndicaux pris parmi les membres du Conseil renouvelé).

Les opérations suivantes doivent encore se dérouler:

1°) ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES SYNDICATS AGRICOLES DE PRODUCTEURS DE TUNISIE

Le jeudi 12 février 1948 à 9 heures 30 à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan, Tunis, Réunion des délégués syndicaux (syndicats locaux et syndicats spécialisés).

Pour l'élection de 36 membres au Conseil d'Administration de la Fédération.

2°) DELEGUES REGIONAUX

Le dimanche 22 février 1948 (ou un jour de leur choix entre le 15 février et le 22 février), réunion des Conseils d'Administration dans chaque Contrôle Civil pour l'élection de 2 délégués régionaux.

3°) CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

Le jeudi 26 février 1948 à 9 heures 30 à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan, à Tunis.

Réunion : des 36 Administrateurs élus le 22 janvier 1948; des 36 Délégués régionaux, administrateurs de droit; des membres de droit de chaque syndicat spécialisé.

Pour l'élection au bureau de la Fédération.

Prêts aux Coopératives

Le « Journal Officiel Tunisien » du 13 Janvier 1948 a publié un décret du 8 Janvier 1948 attribuant des avances sur le fonds de mutualite à diverses coopératives :

Il est ainsi alloué à titre de prêts

1° a la Coopérative de Motoculture une somme de six millions (6 000 000) portant intérêt au taux de 1,50 % l'an, remboursable en dix termes égaux et consécutifs exigibles le 1er Novembre de chaque année, la première échéance étant fixée au 1er Novembre 1949.

2° a la Coopération des Agriculteurs tunisiens du Goubellat et Bou-Arada un million six cent mille francs (1 600 000) portant interêt au taux de 1,50 % l'an remboursable en quinze termes égaux et consécutifs exigibles le 1er Novembre de chaque année, la première échéance étant fixée au 1er Novembre 1949.

3° a la Coopérative Viticole des Muscats de Kelibia quatre millions sept cent mille francs (4 700 000) portant interêt au taux de 1,50 % l'an, remboursable en dix termes égaux et consécutifs exigibles le 1er Janvier de chaque année, la première échéance étant fixée au 1er Janvier 1948.

NOUVELLES AGRICOLES EXPRESS DE L'ETRANGER

SÉNÉGAL

Oléagineux

La recolte d'arachides de la campagne 1946-47 a fourni 360.000 tonnes de graines en coques. Un regime des pluies favorables et des conditions de travail assez satisfaisants permettent d'escompter, pour la campagne 1947-48, une récolte supérieure. Les premières estimations font état de 450.000 tonnes de graines en coques.

(« Petit Casablancais »).

* * *

U. S. A.

Café

Le café de bonne qualité couramment consommé aux Etats-Unis commence à manquer. Les U.S.A. ne détiennent pas de stocks et sont obligés d'acheter au fur et à mesure de leur besoins malgré la hausse des prix. Au mois d'août, les importations américaines de café vert pour la consommation intérieure ont été de 151 millions de lbs contre 256 en août 1946.

(« Petit Casablancais »).

* * *

Agrumes

Suivant une statistique établie, la production des jus de fruits et de légumes a augmenté, de 1.200 %. Elle était de 15.000.000 de caisses en 1934, de 63 millions en 1941 et est cette année de 128 millions de caisses.

Les principaux fruits préparés sont ceux de pamplemousses, d'oranges, d'ananas et de tomates.

Bulletin d'Information de l'OTUS, d'après « The Call Ismaa Citrograph » Extrait de « La Revue Française de l'Orranger ».

* * *

Le Professeur Docteur W Swingle du Département d'Agriculture des Etats-Unis dont les travaux sur les agrumes font autorité, signale un fléau qui ravage actuellement des plantations d'agrumes du Brésil, d'Afrique du Sud, de Java et de Californie. Des milliers d'hectares auraient déjà été detruits.

Il s'agit de la terrible maladie Tristeza ou Quick Decline qui est due à un virus qui s'attaque plus particulièrement au porte-greffe Citrus Bigaradia, et qui peut être transmis par tout végetal entier ou en partie. Les U.S.A. ont déjà dépensé des millions de dollars pour enrayer cette maladie et ne sont pas parvenus à la juguler.

Si l'Afrique du Nord « arrive » à se proteger de cette maladie, le Professeur Swingle pense que d'ici quelques années, elle deviendra alors le premier producteur du monde.

La protection des plantations nord-africaines doit être assurée par l'interdiction de toute introduction de végétaux en provenance des pays decimés. Un contrôle très sévère des frontières pourra nous eviter cette calamité.

(« Tunisie-France »).

MONDE ENTIER

Lin

La recolte mondiale de graines de lin pour cette année est estimée par le département de l'agriculture des Etats-Unis à 130 850 000 bushels, contre 130 750 000 bushels de moyenne au cours des années 1935 à 1939.

La production, déclare le département de l'agriculture, s'est accrue dans toutes les regions par rapport à l'année dernière, sauf en Asie ou elle décroit régulièrement depuis plusieurs années en raison de la diminution progressive des surfaces cultivées. Le rapport ajoute que la recolte nord-africaine sera de 73 % plus importante que celle de l'an dernier.

(Revue Agricole de l'Afrique du Nord).

Cacao

Le Conseil international des vivres a recommandé l'allocation de 429.000 t. de 1.016 kgs de cacao pour la période du 1er janvier 1948.

Les livraisons seront effectuées notamment par l'Afrique Occidentale britannique, 217.000 t.; par l'A.O.F., 47.000 t. par le Brésil, 27.000 t., par l'Amérique latine, 58.000 t.

Sur ces livraisons, les Etats-Unis recevront 184.000 t.; la France et l'Afrique du Nord 33.500 t.; la Grande-Bretagne 74.000 t.; La Hollande 28.000 t.; la Belgique 11.000 t.; la Suisse 7.000 t. et l'U.R.S.S. 13.000 t.

(« Petit Casablancais »).
(nouvelles recueillies par J.R.

METEO

Prévision pour la semaine du 31 Janvier au 5 Février 1948

Après deux jours de temps faiblement nuageux, nouvelle aggravation se manifestant sur le Nord par des averses éparses. En général, par une baisse sensible de température

Pluies recueillies durant la semaine précédente

Bizerte : 10 m/m 4; Cap-Bon : 3; Sfax néant; Kairouan : routtes, Bouk-el-Arba 96 m/m 6.

تونس الفلاحية

لسان اتحاد القطر التونسي ☆ للجامعة العامة للفلاحين

جريدة اسبوعية تصدر كل يوم سبت

ثمن الاشتراك
الاشتراك عن سنة ٨٠٠ ف
الادارة :
٧٢ نهج جول فيرى
تونس
تليفون عدد ٧٦-٤٥
عدد ٤٩
ثمن النسخة ٨ فرنكات
يوم السبت ٢٠ ربيع الانور ١٣٦٧
الموافق ٣١ جانفى ١٩٤٨

*** ارتفاع سعر مواد الوقد ***

عن الرائد الرسمى عدد ٦ المؤرخ فى ١٥ جانفى ١٩٤٨
الفصل الاول - ان رفع اسعار لمواد الوقد التى تباع بالتفصيل وقع تعيينها كما يلى ويجرى العمل بها ابتداء من ١٥ جانفى ١٩٤٨ :

الاسانس : ١٤٤٠ فرنكا للهكتوليتر
البترول : ٩٩٠ فرنكا للهكتوليتر
القازوال : ١٠٠٠ فرنكا للهكتوليتر
الفول وال : ٦٤٥٠ فرنكا للهكتوليتر
الدبيزال : ٩١٠ فرنكا للهكتوليتر

سانحة

ان آمالنا المتعلقة بالموسم الفلاحى الجارى قد اتضح انها خائبة بل تتجاوز خيبتها خيبة الامال التى كنا نعلقها بمواسم السنين الفارطة.

واذا كان القطر التونسى يتالم من اجل الاجاحة فان فرنسا تتالم من مبالغة الغيث ومن فصل شتاء ترى فيه الطقس ذا اعتدال منافٍ لطبيعة الحال ولو ان الزائرين الحضريين يروق لهم ان يشاهدوا مناظر جميلة فى الحقول المزدهرة فلا يلبث الفنيون الا ان يتكدروا امام القضاء

ولا تزال مشكلة تموين فرنسا وافريقية الشمالية على ما هى عليه من تشعب تام حيث ان الاجراءات الحكومية والادارية المتخذة قصدا او على حسن نية ضد الفلاحين تزيد فى الطين بلة مع شدة الطقس. واذا غضينا الطرف على الحملات البغيضة التى تشنها (الصحافة التنتة) فان الامر يقتضى ان نتساءل هل تريد فرنسا وافريقية الشمالية ان تغذى نفسها بمنتوجات ارضها ام لا. ومنذ سنة ١٩٣٩ كانت مجبورة بان تغذى نفسها بنفسها. وكانت تقاسى على ترابها العمليات الحربية المحضة والعمليات النتوية مثل التى تقتضى تكوين مراكز للرجال والجهاز وجميع انواع الذخائر.

وفى ذلك الحين استطاعت القارة الاميركية بكل الراحة المادية والادبية تنمية التطور الميكانيكى لفلاحتها وتمتيع فلاحتها بالرقى العلمى.

ان تلكم الاقطار الاميركية التى كانت حتى قبل الحرب تصدر صدفة الحبوب من حيث انها كانت تتمتع بمساحات شاسعة وليس لها الا سكان قليلو العدد وقليلو الحاجيات الغذائية قلنا ان تلكم الاقطار صارت الان تكتسب بفضل الحرب جهازا يخول لها ان تكون بصفة قارة بلاد تصدير المنتوجات الفلاحية.

يشتغل حينئذ بالها بايجاد مصارف لما يبقى امامها من منتوجات بعد تسديد ضروریاتها وتؤدى بها اذن سياستها الاقتصادية الى ان تمنع الاقطار الاخرى التى كانت تكفى نفسها بنفسها ان تعود الى نظامها الحيوى السابق لسنة ١٩٣٩

ونجد هذا كله بينا وطبيعيا ولكن الشيء الذى ليس فى نظرنا بينا وطبيعيا هو ان نشاهد قادتنا يبذلون مساعيهم كأن تلك السياسة الاميركية سياستهم.

وتأييدا لهذا كانت فرنسا قبل حرب ١٩١٤ - ١٨ تبذل جهدها كى تشجع انتاجها ذلكم الاجتهاد الذى كانت حكومة ذلك العهد تؤيده وتحث عليه. وقعت اليوم تحت نظرنا بعض الصحف التى كانت تنشر من سنة ١٩٢٤ الى سنة ١٩٢٨ وتتكرر فيها اذاك المواضيع وفيها ما يلى : (ان نجاة الفرنك مرتبطة بالقمح... وان القمح هو رمز جميع المنتوجات الفلاحية... ويجب تنمية الانتاج كى نحرر انفسنا من السيطرة الاجنبية...)

وفى هذه الاونة فان الحزن العميق يحدق بنا حين نشاهد ان البرامج الاقتصادية (الفرنسية) ينسقها خلفاء رجال ١٩١٤ - ١٨ وترمى بصفة واضحة الى توريد القمح والحليب والمواد الدسمة وغيرها... غير ان الامر الذى كانوا يعبرون عنه سنة ١٩٣٩ بالوطاية الاجنبية صاروا اليوم يسمونه (مساعدة الاقطار الحليفة)

ولو كنا فى غير هذه الاوانة لوقعت المبادرة بشن غارات صحفية شديدة ضد هذه السياسة التى يترتب عليها فى نهاية الامر الالقاء بالمستهلك الفرنسى والشمالى الافريقى تحت قدم المنتج الاجنبى.

وفى الحال لا يمكن الحديث عن الحرية الا اذا كنا متحصلين على الاطعمة التى نستهلكها.

قد فهم الفلاحون هذه القضية وتجرهم احساسات انتفاعية عندما يرغبون وسائل الانتاج. بل فلاجل مواضبتهم على القيام بواجبهم الصناعى وواجبهم الوطنى فانهم اولئك الذين تجندوا فى جميع الحروب يفزعون الفكر العام كى لا تذهب فلاحة فرنسا وافريقيا الشمالية ضحية من اجل الاجراءات التى سيتخذها عن قريب رجال المال المحدق بهم الخطر.

(تونس الفلاحية)

لوكصور

تطالعون بعددنا المقبل مقالنا عن هذا العود الانقليزى

*

ان العود الانقليزي النقي الدم (لوكصور) وقع تسليمه الى معالي وزير الفلاحة

وتلاحظون على هذه الصورة معالي وزير الفلاحة وم. دي لا شوفينيار الوزير المفوض المعتمد بالاقامة العامة والسيد المستاوي رئيس ديوان معالي عبد القادر بلخوجة وم. لدوك وجناب سيدي رئيس جمعية مسابقة الخيل.

الى الامام وسيفوز التعاضد

بقلم روني بلازي

بيد انا نعلم ان التعاضد له اعداء ولكنهم اعداء قصيرو النظر. ولو كان نظرهم يتجاوز صرتهم لكانوا يشعرون اولئك الراسماليين المتشبثين حتى بربوعهم المخصصة للصيد فان الاقطار الراسمالية مثل الولايات المتحدة الاميركية قد بذلوا جميع الجهود للحث على مشروع التعاضد حتى بلغ فيها هذا المشروع نهضة غريبة وازدهر بصفة خاصة. غير انه لربما لم توجد فيها عوائدنا البرجوازية على حالتها السخيفة ولربما يشعرون فيها بان ازدهار بلاد يعود بالنفع على ارباب المناجم حتى انهم يستحسنون تشجيعه بدلا من معاكسته.

ولو كان ابطال العمليات الاقتصادية المحلية يستطيعون اقتباس هذه الحقائق الاولية لتكون عندنا الامل فى ان نراهم يكفون الغارات التى يشنونها ضد الادارة عند ما تفضى بعزمها على تصدير نص قانونى من شانه ان يرفع استيلاء نفس اولئك المحتكرين على عدة تعاضديات.

ومع كل الاسف لا يجدر بنا ان يشغل بالنا موقفهم ازاء المتعاضدين كما انه لا يجدر بنا ان تتلف بالنا شجاعة الادارة التى تعجز فى الصمود امام الغارات الصحفية حتى ولو كانت تلك الغارات وبصفة محسوسة شنت من تحت راس سيد بارز محتار من اجل مشاهدته لان صوف الضان ذى الاعتبار الضئيل من الوجهة الاقتصادية يفلت من يده.

فبناء على هذا يهم المتعاضدين بالذات ان يدافعوا عن انفسهم. بيد انهم تفطنوا لذلك حيث انهم كونوا (لجنة التحالف والنشاط التعاضدى للقطر التونسى) المتركبة من نواب جميع اشكال التعاضديات الموجودة بالقطر التونسى من فلاحيه واستهلاكية وصناعية وملاحية وغيرها وغيرها...

وفى الصيف الفارط شرف جناب المقيم العام هذه اللجنة باقتباله لها وافضى لها بكل الاهتمام الذى يعلقه بتنمية التعاضد واقام البرهان فعلا مباشرا على ان ما افضى به ليس الا الفاض معنوية.

وتؤيد اللجنة امام العموم الموقف الذى قررت اتخاذه امام المقيم العام والذى يتضمن انه لا يسوغ لها ان ترى ان منتظمة قرضية تعاضدية تسيرها هيئة ادارية لن تحتوى ولو على عضو واحد من المتعاضدين بل تتركب من رجال مهنتهم الاتجار المطلق وهم اعداء الداء للمشروع التعاضدى.

ولا نقصد هنا الاشارة الى الصندوق الجهوى للقرض التعاونى الفلاحى.

رونى بلازى

اجتماع بهيج

تعقده جمعية الفلاحين

يوم الخميس فى ٢٢ جانفى وقع بجمعية الفلاحين وبمعاضدة نقابة منتجى الحليب اجتماع دراسى أحرز اثناءه على نجاح خاص وشرفه بحضوره جناب الكاتب العام للحكومة التونسية م. برويلى الذى ترأس هذا الاجتماع الذى حضره من شخصيات الايالة ابرزها

واقتبلهم بالترحيب م. ديلورم ثم اعطيت الكلمة للخطيبين وهما مم. ج. ل. شوشان ولونان

وتنشر بمجلتنا الشهرية (تونس الفلاحية) التى تصدر بالفرنسية هذين الخطابين البليغين حرفيا

وبعدئذ وقعت المناقشات حول الموضوعين بين مم. س. رينيى وف. زالار وبتيبيار بالخصوص

فاتت مادموازيل كورديى وم. زابالاسكى باجوبة مبنية على وثائق متينه

واستخلص م. برويلى نتيجة تبادل الاراء واعدا لمنتجى الحليب عطف الحكومة نحوهم عطفا كاملا. وسيتكون مركز للحليب بحاضرة تونس سيكون من علائقه بصفة خاصة تعديل المشكلة الخطيرة المتعلقة بتوزيع الحليب. وفى اجل وجيز جدا وحسب بغية معالى وزير الفلاحة سيقع تشكيل لجنة لهذا الغرض

فلنشكر من صميم الفؤاد مم. دلورم وسقان عن النجاح التام الذى حصل بمناسبة هذا الاجتماع الذى يشرف الدوائر الفلاحية للقطر التونسى.

مشكلة الرى الخطيرة

اذا استثنينا عددا قليلا من الممتازين فان جميع الفلاحين بالقطر التونسى لا تزال تشغل بالهم مشكلة الرى التى ترتكز عليها حياة هذه البلاد حيث ان الماء ضرورى لازدهار زراعاتهم

على انه منذ بضعة اعوام لا تزال تدور المناقشات واحيانا مناقشات ذات لهجة شديدة تدفقت لاجلها وفى نهاية الامر يحار من الحبر تدفقا لن يعود (وأحسرتاه) بالنفع على ادنى مشروع من مشاريعنا

وما هو السبب فى الداء ؟

فاذا تحدثوا فى البلاد التونسية عن الرى ويتحدثون عنه استلفاتا لنظر الجماهير ولسنا من اللاثمين عن ذلك فان ذلك الحديث محدود على حاضرة تونس التى ترى فيها السبابيل ناضبة صيفا مع شتاء من اجل ضآلة سدود وخزانات مياه وادى الكبير

انه من المستحسن والجميل ان يكترث بتموين المراكز الحضرية من الماء لضروریاتهم الاكيدة غير انه يسوغ لنا ان نصرح بان هذه المشكلة مهما كانت الدرجة التى بلغها الجفاف فى السنين الاخيرة كان يستطاع تاجيل النظر فيها

لكن هناك وجهة اخرى لمشكلة الرى. واذا كان العطش يهدد مواطنينا الحضريين فانه من الجدير ان يجدوا ما يسدون به رمقا من الاطعمة. ولا يستطيعون ايجاد ذلك الا اذا كانت فيما يخصنا اراضينا راوية ريا مناسبا

انه من المعتاد به ان تذكر مشاريع الرى التى كونها السابقون لنا فى هذا القطر من رومانيين وبيزانتيين واغالبة ولا يروعنا الا ان نعترف بانهم قد ذللوا المشكلة تذليلا واضحا من الوجهتين الفلاحية والحضرية وذلك بينما ان عدد سكان الايالة كان فى تلك العهود اوفر من عددهم فى عصرنا هذا

ولا يعنينا هنا ان نبحث الاسباب المباشرة او الغير مباشرة فى هذا التاخير المحسوس مع كل الاسف

ان الواقعية المحسوسة تلك الواقعية التى تستلفت نظرنا بالحاح هى اننا (نقلا عن التعبير البليغ لنائب من نواب الامة زارنا فى ظرف بضع ساعات لقضاء ماموریة) تصدير الماء

وبالرغم من ان الامطار قليلة وغير مسترسلة فانها تنزل على ايالتنا نزولا كافيا حتى تجرد الاراضى من التراب الخصب وتتهاطل فى الاودية حتى تجر العباد للهلاك كما وقع ذلك اخيرا ثم تسيل الى البحر بدون ان تخلف ادنى نفع فى اراضينا

يعرف كل احد هذا الامر وتشعرون به انتم ايها الفلاحون اكثر مما يشعر به غيركم

ولا جدوى لجميع الجهود التى بذلتموها فى سبيل معالجة هذا الامر. واتضح انه لا سبيل لميزانياتكم الشخصية ان تستطيع تسديد ما تستوجبه تلكم الاشغال التى هى ذات مصلحة عمومية من حيث ان ازدهار القطر التونسى مرتبط بها

(البقية على الصفحة الثانية)

*** بالاقامة العامة ***

يوم الاربعاء فى ٢٨ جانفى ١٩٤٨ اقتبل جناب المقيم العام م. جورج فاشرو رئيس اتحاد القطر التونسى للس.ج.ا. المصحوب بكاهيته السيد فريد البكوش وم. ميشال.

وفى بحر تبادل الاراء الطويل وقع النظر فى الاهم من القضايا المتعلقة بالحالة الفلاحية الراهنة كالضرائب وتاثيرها ومشكلة القمح والاجور والاكرية الفلاحية وغير ذلك...

واخبر م. فاشرو م. مونس بمجيء م. فيليب لامور الكاتب العام للجامعة العامة للفلاحة للقطر التونسى يوم ١٠ مارس المقبل.

كنوز الارض التونسية

نشرت جريدة (تونس - المسائية) خبرا يتضمن الاكتشاف على مقطع من (الكاوولان) بجهة تبرقة ويسر هذا الخبر الذين يهمهم ازدهار قطرنا هذا الصغير الذى قد بلغت فيه صناعة الفخار نموا باهرا.

ويقيم هذا الاكتشاف الدليل الواضح على ان جوف ارضنا لم تتفتق لنا عن جميع ما تحتوى عليه من مواد وان فحصها سيؤدى بنا الى مفاجئات عذبة.

وكتب لنا اليوم احد قرائنا ان مقطعا من (البيريب) الممزوج بالبخارة قد وقع اجتياز درجة الفحص فيه ووقع الشروع فى استخراج حامض البخارة منه.

فاذا وقع تأييد هذا الخبر يسر من اجله فلاحو القطر التونسى الذين سوف يلاحظون شروق عهد باهر والاتجاه نحو انتهاء الخصاصة بالنسبة للاسمدة.

على انهم على يقين من ان فقدان السوبارفوسفات لا ينقطع الا عندما يستطاع فى عين المكان اتقان اعظم جانب من ذلكم المعدن النفيس اعنى به الفوسفات الطبيعى الذى جعلته المقادير غزيرا جدا بجوف ارضنا حيث انه لحد الان كان القطر التونسى مرتبطا بالتوريد من البلاد الاجنبية لاتقان هذا المعدن فى عين مكانه او كان مجبورا بتجويل معدنه تجويلا طويلا فى البلاد الاجنبية كى يؤوب صالحا للاستهلاك ولكن بسعر احتكارى.

النشاط التعاضدى

صدر بالرائد الرسمى المؤرخ فى ١٣ جانفى ١٩٤٨ الامر المؤرخ فى ٨ جانفى والذى يتضمن المدد من المال المخصص للتعاون لتعاضديات مختلفة.

وبمقتضى هذا الامر وعلى باب السلفات أعد :

اولا : (٦٠٠٠٠٠٠) ستة ملايين فرنكا لتعاضدية الفلاحة الميكانيكية فى مقابلة معلوم سنوى قدره ١.٥٠ على المائة فرنكا ويسترجع ذلك المبلغ على عشرة اجزاء متساوية ويقع دفع كل جزء فى غرة نوفمبر من كل سنة وعينوا الدفع الاول فى غرة نوفمبر ١٩٤٩

ثانيا : ١٦٠٠٠٠٠٠ فرنكا لتعاضدية الفلاحين التونسيين بقبلاط وبوعرادة حسب الشروط المعينة لتعاضدية الفلاحة الميكانيكية غير ان القسط الاول يقع استخلاصه فى غرة نوفمبر ١٩٤٨

ثالثا : ٤٧٠٠٠٠٠٠ فرنكا لتعاضدية العنب المسكى بقليبية حسب الشروط اعلاه غير ان اجل الدفوعات السنوية وقع تعيينها لغرة جانفى ويسترجع الجزء الاول فى غرة جانفى ١٩٤٨

حاجيات الفلاحين الاسمدة

تنشر فيما يلى نص الشوكلار المتعلق ببيع الاسمدة (سوبارفوسفات) لموسم ١٩٤٨ الفلاحى

ان الصندوق المركزى للشركات التونسية الاحتياطية بناء على النتائج التى حصلت بالنسبة لبيع (السوبارفوسفات) فى سنة ١٩٤٧ مستعد لاستئناف هذه العملية بمناسبة موسم ١٩٤٨

ولاجل ذلك وقع الاتصال بالشركة الجزائرية للمواد الكيمياوية والاسمدة (س٠ ا٠ ب٠ ك٠ ا٠) التى قد اخبرت بانها تؤمل استطاعتها لجعل كمية معينة دون ضمان فى تحضيرها الفعلى تحت تصرف الشركات التونسية الاحتياطية وسيقع اقتناؤها اقساط فى كل شهر٠ وزيادة على هذا تفيد الشركة (س٠ ا٠ ب٠ ك٠ ا٠) بالبيانات التالية :

(تحتوى الكمية المجعولة تحت تصرفكم على قدر معين من (السوبار ـ بون) الذى ليس فى استطاعتنا ان نعين الآن مبلغه٠ فالمرغوب منكم ان تنصوا فى مطالبكم وبقدر استطاعتكم على الطريقة الاعتيادية حتى نستطيع ان نحيطكم علما بمبلغ الكمية وتاريخ تسليم (السوبار ـ بون) اليكم٠ وعندما يصير ذلك فى استطاعتنا سنجعل تحت تصرفكم مبلغا اوليا من (السوبار ١٦ فى المائة بون) كى نرضى المطالب التى ينصون فيها على الطريقة الاعتيادية٠ وسيقع ان لم تتغير الحالة تسليم جميع الاسمدة من (سوبار ١٦ فى المائة) بدون كيوس لاجل التاخير الواقع فى توريد الكيوس المصنوعة من الكاغذ٠

ومع هذه الارشادات يجدر ان نضيف الايضاحات الآتية :

١ ـ ابتداء من يوم ١٤ جانفى سيقع تسليم (السوبار ١٦ فى المائة) فى مقابلة عربون مبلغه ٣٧٥ فرنكا للقنطار الواحد وتكون البضاعة دون كيوس ويقع تناولها من مندرة العفران٠

٢ ـ ويضاف لقدر العربون الموعى اليه اعلاه مصاريف الحمل التى تتغير ولا زالت تتغير بالنسبة لتغير سعر اليد العاملة٠

٣ ـ انه من الممكن ان تتغير الاسعار لاسباب مختلفة فى بحر الموسم واحيانا تغييرا يمكن تطبيقه عما سلف من اشتراء

يتضح اذن ومنذ الآن ان سعر (السوفر) الذى يقع تسليمه فى مراكز الافاق سينجوز قدر ٤٠٠ فرنكا للقنطار الواحد٠

وطبق ما كان جاريا به العمل فى سنة ١٩٤٧ يستطيع السادة الرؤساء لجمعيات الفلاحين ان يقدموا للمصلحة المركزية للشركات التونسية الاحتياطية بنهج هولاندة عدد ٥ بتونس قائمة اسماء منخرطيهم الذين يبتغون اقتناء كميات من (السوبر) تقل او تضاهى ١٠٠ قنطارا بالنسبة لكل مشتر واحد وحسب الشروط المبينة فيما يلى : ويجب ان تتضمن القائمات ازاء كل اسم المساحة المحروثة وعدد القناطير المطلوبة٠ ويجب ان تكون الاسماء منسقة حسب طريقة تسليم الاسمدة المختارة٠ وتشتمل طرقات تسليم الاسمدة على ثلاثة انواع وهى :

١ ـ يقع اقتناء الاسمدة حالا فى مقابلة دفع ٤٠٠ فرنكا عن القنطار الواحد المتسلم من المعمل للشركات التونسية الاحتياطية او ٤١٠ فرنكا يضاف لها مصاريف النقل والحمل فيما اذا استلموا الاسمدة فى الآفاق٠

ووقع تعيين مبلغ ٤٠٠ فرنكا موقتا حتى يقع تعيين السعر النهائى وبناء على قدر العربون الذى ترغبه الآن الشركة الجزائرية للاسمدة واذا اقتضت الظروف سوف يتغير هذا المبلغ حسب تغيير العربون٠ وعندما يقع تعيين السعر سيستطيع المشترون استرجاع ما عسى ان قد دفعوه زيادة عن ذلك السعر النهائى٠

٢ ـ ويمكن تقديم مطالب استلام الاسمدة بصفة مؤجلة ولكن لا تعتبر تلك المطالب الا اذا كانت مصحوبة بحجة تدل على دفع ٢٠٠ فرنكا عربونا عن القنطار الواحد٠ ولا يمكن الضمان فى تسليم الكميات المطلوبة حسب هذه الطريقة الا بقدر ما توفى الشركة الجزائرية للاسمدة بوعودها نحو الشركات التونسية الاحتياطية وبالنسبة للقدر الذى يقع اعلامكم به فى الظروف السانحة٠ ويجب ان يدفع مبلغ الباقى لاتمام السعر عند استلام الاسمدة

٣ ـ وفيما يخص المطالب التى يقع تقديمها دون دفع عربون فلا يجاب عنها الا بعد ما يقع اقناع الصنفين الاولين من الراغبين فى الاسمدة وفى مقابلة دفع جملة السعر عند اقتناء الاسمدة٠

وسيقع اعلام رؤساء الجمعيات الذين قد بلغوا قائماتهم بالحصة التى يستطاع تمتيعهم بها كما يحاطون علما بالتاريخ الذى يستطاع فيه تسليم الاسمدة اليهم٠ وعندئذ يجب توجيه المبالغ المناسبة للمطالب التامة الشروط او المتضمنة دفع عربون الى المصلحة المركزية للشركات التونسية الاحتياطية على طريق حوالة بريدية موجهة باسم القابض العام للقطر التونسى٠ ولا يجب توجيه ادنى مبلغ للمصلحة المركزية قبل الاتصال بالمكتوب المتضمن قدر الحصة الممكن تسليمها٠

ويجدر ان تلفت مرة اخرى نظر الفلاحين على انه يعود عليهم بالنفع التام اذا أسرعوا فى استلام (السوبارفوسفات) وذلك لسببين :

اولا : تتطور الاسعار ولا تلبث الا ان ترتفع فيما بعد٠

ثانيا : ان اصطناع الاسمدة محدود ومرتبط باعتدال وارسال تسيير معمل العفران ذلكم المعمل الوحيد بالايالة التونسية لانتاج الاسمدة٠

واذا استطاعت الشركة الجزائرية فى بحر الموسم تسليم الاسمدة فى الكيوس فتتخذ المصلحة المركزية للشركات التونسية الاحتياطية الطرقات اللازمة كى تمتع الفلاحين المسجلة اسماؤهم بتلك الكيوس مثلما يتمتع بها الاخرون٠

بالنيابة عن مدير المال :
رئيس مصلحة الشركات التونسية الاحتياطية
الامضاء :
كاموسى

نشاطنا النقابى

انتخابات اتحادنا

١ ـ الاجتماع العام لجامعة النقابات الفلاحية لمنتجى القطر التونسى :

يجتمع النواب النقابيون للنقابات المحلية والنقابات الاختصاصية يوم الخميس فى ١٢ فيفرى ١٩٤٨ على الساعة التاسعة والنصف صباحا بدار الفلاحين بشارع روسطان عدد ٦ بتونس كى ينتخبوا ٣٦ عضوا لهيئة الجامعة الادارية٠

٢ ـ يوم الاحد فى ٢٢ فيفرى او فى يوم اخر بين ١٥ و٢٢ فيفرى يقع اجتماع الهيئات الادارية بالنسبة لكل مراقبة مدنية لاجل انتخاب نائبين جهويين٠

٣ ـ يوم الخميس فى ٢٦ فيفرى يجتمع بدار الفلاحين الـ ٣٦ عضوا المنتخبين يوم ٢٢ جانفى والـ ٣٦ عضوا الجهويين لاجل انتخاب اعضاء ديوان الجامعة٠

جبل الوسط

انتخابات غرة فيفرى ١٩٤٨

سيقع الاجتماع العام الاعتيادى السنوى يوم الاحد فى غرة فيفرى ١٩٤٨ على الساعة العاشرة صباحا بنادى المعمرين ببئر مشارفة وتحتوى المواضيع المنعقد الاجتماع لاجل النظر فيها على :

اولا : تجديد وانتخاب الثلث الاول من اعضاء الهيئة الادارية (الرئيس وامين المال)

ثانيا : انتخاب المندوبين النقابيين للاجتماع العام لجامعة النقابات الفلاحية لمنتجى القطر التونسى (ويقع بصفة حتمية تعيين اولئك المندوبين من بين اعضاء الهيئة الادارية)

والحضور متأكد٠٠٠

واذا سئلنا عن جامعة النقابات فهى الحلقة النهائية من السلسلة التى نضعها لتوحد بيننا نحن من تونسيين وفرنسيين وبين الجامعة القومية لنقابات المنتجين الفلاحيين٠ وزيادة عن هدفها من الناحية الجهوية كالدفاع عن المصالح الفلاحية للايالة وتكوين تعاضديات فلاحية وتنشيط التجارب الزراعية وغير ذلك من المساعى فانها تسمح لنا الاستحقاق فى ابداء رايا فى كنف جامعة النقابات الدولية

يجدر بكم ان تختاروا نوابكم من ذوى الارادة الحسنة الذين يقومون بالكفاح٠ ان هذه الا مشقة من اعنف المشقات٠ واذا استمديناكم فرنكين عن القنطار الواحد من القمح الذى تعدونه للاتجار الرسمى فانه يسوغ لنا ان نشير لكم بصفة محسوسة انكم تحصلتم فى هذه السنة عما يقرب من ٢٠٠ فرنكا زائدة بالنسبة للقنطار الواحد وذلك بفضل وجود اتحاد القطر التونسى للس٠ج٠ا٠ لم يكن اذاك اتحادنا وحيدا٠ كلا٠ ولكنه كان قائما بمسؤوليته٠٠٠ وانتم وراءه !

اوتى لكم كاجازة بمناسبة غرة جانفى بترفيع اسعار جميع ما هو ضرورى للقيام بشغلكم فهل استشاروكم ؟

انه من الجدارة ان تتحد كى يكتسب قادتنا النفوذ المرتكز على كافة اصواتنا وكافة عزائمنا٠ واذاك لربما تتحصل على سعر مناسب لقمحنا٠

فلتش بالمنى * ان الله سميع بصير

نقابة مربى النعاج والعنز الحلوبة للقطر التونسي

سيقع الاجتماع العام الاعتيادى للنقابة يوم الخميس فى ٥ فيفرى ١٩٤٨ على الساعة العاشرة صباحا بقاعة الاجتماعات بدار الفلاحين بشارع روسطان عدد ٦ بتونس لاجل النظر فى المواضيع الاتى ذكرها :

١ ـ التقرير الادبى
٢ ـ التقرير المالى
٣ ـ الانتخابات
٤ ـ مسائل مختلفة

وينحتم الحضور

ونحث بالاخص المربين الذين لم ينخرطوا لحد الآن فى سلك النقابة ان ينظموا لرفقائهم المنخرطين وان يبدوا آراءهم٠

الحياة الفلاحية ببلاد الاتحاد السوفياتي

ابتداء من هذا الاسبوع سيطالع قراؤنا الكرام فى هذا المكان الاخبار الهامة المتعلقة بالحياة الفلاحية فى مختلف اقطار العالم٠

فيستطيعون بعدئذ استغلال الارشادات التى سننشرها هنا والمقارنة بين النهضة الفلاحية التى تسعى فى سبيلها فى هذه البلاد والاساليب والرقى الفنى الذى يشاهد فى الاقطار الاجنبية

انا لا نغض الطرف على ادنى امر من شأنه ان يعود على الفلاحة التونسية بالنفع لان هدفنا النهائى هو ازدهار القطر التونسى وسعادته٠

وتطالعون فيما يلى ايها القراء الكرام الارشادات التى يلغها لنا جناب كاهية قنصل اتحاد الجمهوريات الاشتراكية السوفياتية الرئيس لمصلحة الصحافة بالقنصلية العامة بعاصمة الجزائر٠ ويجدر بنا ان نشكره ونثنى عليه٠

ارقام وواقعيات

افتتح باكوا العاصمة للجمهورية الاشتراكية السوفياتية للاذربيجان معرض فلاحى عظيم٠ ويقيم منظر النصبات الدليل القاطع على النتائج التى تحصلت عليها التعاضديات الاشتراكية (كولكوز) لهذه الجمهورية فى بحر سنة ١٩٤٧ كما تدل تلك النصبات على اهمية المحصول الجميل من القطن والحنطة والارز والدخان وبيض حشرات الحرير واشجار الكاووتشو والبطيخ والعنب والتفاح والبرتقال٠ ويتراوح قدر محصول (الكولكوزات) الاحسن انتاجا بين الـ ٢٥ والـ ٤٠ قنطارا قطنا للهكتار الواحد٠ وتحصل فلاحو الدخان على ٥٠٠ من الاطنان من اعلى نوع بالنسبة للهكتار الواحد اعنى بذلك ٧٠٠ طنا اوفر من القدر المعين بمقتضى البرامج٠ ويقيم ايضا هذا المعرض البرهان على نمو تفريع سواقى الرى والقواعد الفلاحية الراقية لاقصى درجة الجارى تطبيقها من اساليب ميكانيكية واستعمال للاشعة الكهربائية فى مشاريع فلاحية كثيرة بالجمهورية التى لا زالت تنحط حلوات شاسعة فى منهجها الرقى٠

(يتبع)

المنبر الحر

صوت النواب الفلاحيين

ليست الحكومة من انصار التعاضديات الفلاحية وعندما يتحصل الفلاحون على نتيجة من حيث تكوين تعاضدية فلا توافقهم الحكومة على ذلك الا بالرغم عن انفها واغتصابا٠

وتؤيد تصريحى هذا مطالعة الصفحة ٨٩ من الرائد الرسمى المؤرخ فى ١٣ جانفى ١٩٤٨

فلبعض التعاضديات يعطى اجل متسع حتى يخول لها ان تخلص القسط الاول من قرضها فى سنة ١٩٥٠ مثلا بينما ان الفلاحين خلافا لذلك يجب عليهم ان يخلصوا القسط الاول بداية من غرة نوفمبر ١٩٤٨ !٠٠٠

فهل تريد الحكومة المحلية ان تراجع سياستها الاقتصادية الفلاحية والتعاضدية ؟ فهل تريد ان تساعد مساعدة حاسمة على تكوين تعاضديات الانتاج والاستهلاك ذلكم الامر الوحيد الذى من شانه ان يمكن من مقاومة غلو المعيشة وقطع دابر الاحتكار ؟

يبتغى الفلاحون ان يكونوا ايضا على علم من انهم هل يستطيعون عن قريب التحصيل على منحة المبادرة بدفع الحبوب ومنحة المضاقات ؟ وهل يستطيعون انتظار مواد الوقد حسب اسعار ارفق من الجارى الآن العمل بها ؟ وهل يستطيعون انتظار مواد الوقد المتلونة ؟ وهل يستطيعون انتظار الكميات من مواد الوقد الضرورية لحراثتهم ؟

وهل ينتصفون لهم فى نهاية الامر ويلغو الامر الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ الذى يتضمن انفصال سعر الحبوب بالقطر التونسى عن سعرها بفرنسا والجزائر ويسترجعون المبالغ التى حرموا منها ظلما ؟

واذا لم يقع قبل الدورة الاستثنائية المقبلة للمجلس الكبير (ان تقرر فتح تلك الدورة) تعديل جميع المسائل المشار اليها اعلاه وغيرها من التى ذكرناها قبل كالغاء الاوامر الصادرة فى ١٦ افريل ١٩٤٧ و١٧ جويلية ١٩٤٧ و٢١ اكتوبر ١٩٤٧ فان الحكومة ستجد نفسها امام صعوبات عظيمة لا تستطيع اجتيازها

كما انه يجدر ان يلغى بدون تاخير الفصل ٨٠ مكرر من الامر الصادر فى ١٧ نوفمبر ١٩٤٧ المتعلق بالمجلس الكبير حيث انه من الشك ان يرضى نواب المجلس الكبير عن ان يقوموا بمامورياتهم تحت تهديد نصوص هذا الامر او نظيره من الاوامر الاخرى٠

يجدر بالحكومة ان تلغى الضرائب الفلاحية الجديدة التى عينتها ضد الفلاحة بمجرد تصدير الامر !

وفيما يخصنى لا استطيع ان ارضى باستيراد العمل ان لم تتحصل عما نرغبه وان لم يزل سوء العدالة الذى اصابوا به الفلاحة٠ واذا كان الامر خلاف ذلك انى سابذل كل ما فى وسعى كى تجبر الحكومة على تصدير مشروع جديد يتضمن عندئذ حل المجلس الكبير٠

وان لم يتحصل النواب الفلاحيون على نتيجة ترضيهم فانبى على يقين من انهم لا ينسون ما جرى٠

(مارك اوبواتى)

مشكلة الري الخطيرة

(بقية الصفحة الاولى)

وهو من الجدير ان يشعر جميع سكان هذه البلاد بضرورة حفظ الماء اين يقدر الله له ان ينزل وذلك حتى تشرع السلط العمومية عند ما تستيقظ للامر فى تنسيق برنامج محكم للرى يكون فى طالعة قائمة المشاريع التى تعتزم على القيام بها

ولا يسوغ الشروع فى تجارب بسيطة او طفيلية حيث ان سوء النجاح الذى يترتب عليها يفشل عزائم الغافلين ولربما يقضى على مشروع بأجمعه٠ بهاته المناسبة هل يجدر ان نشير الى سدود البطان ومراكز استنطاح ضربة ؟

لا فائدة بالتردد فى المشروع بل يجب القيام بالعمل المباشر !

ان برنامج وادى الليل من حيث انه يمكن بفضل تطبيقه سقو مساحات شاسعة يخول لنا ان نبنى عليه آمالا عظيمة٠ ولكن لا يكون ابدا مشروع وادى الليل الا مجرد مرحلة مهما تكون التكاليف التى يستوجبها٠ فاذا كان المقصود الانتاج لا يسوغ ابدا ان يزعم انه وقع اسراف فى الاموال ولم يرع بعضهم من ذوى التفكير الحاسم الا ان اقترحوا تسيير وادى المجردة حتى شط الجريد٠ فما هو مقدار الصواب الذى يحتوى عليه هذا الاقتراح ؟ ونظرا لكوننا لسنا مهندسين نترك الامر للفنيين كى يبدوا آرائهم فيه

وفى اثناء اجتماع وقع اخيرا بالجديدة اقيمت الحجج على ان الاشغال العامة لا يجب عليها ان تكون الا كعون منفذ لا ريب فى كفاءتها ولكنها ذات مسؤولية لا يسوغ لها ان تتجاوز اجابة الرغائب والمطالب التى يقدمها الذين سوف يحصهم المشروع

ان هذا الا موقف منطرف ولكنه يحتوى على جانب من الحقيقة

نطلب من الجميع الا ينسوا ان عدد الفلاحين يبلغ ٨٠ فى المائه بالنسبة للعباد الذين يعيشون فى القطر التونسى وان مصالحهم مرتبطة بمصالح السكان الذين يقوتونهم ولاجل هذا يجب ان يقع تمتيعهم بحق الاولية القطعى٠ اسقوا زراعاتنا وفى الغد نجدون القمح للبيع والحيوان السمين والعلال التى يمكن تصديرها٠ ويحمد الله الجميع عن حسن هذا الحال

ولكن هذا كله من باب المستقبل مع كل الاسف

وفى الظروف الراهنة انتا ايها الفلاحون مشركون وشاننا

انه من شاننا الخاص ان نحتفظ على الماء التى تنزل علينا من السماء ولا ناتى لكم شىء جديد اذا ذكرنا لكم المزايا التى تترتب على السدود العديدة التى نقيمونها بمزيد الصبر وعلى القاعدة الزراعية التى يسمونها الامريكيون (كنتور ـ بلانين) والتى تقتضى اقامة خطوط الحراثة حسب ميل سطح الارض

فلتتكل على انفسنا والاتكال على الله٠

الى قرائنا الكرام

قبل انصرام سنة بثلاثة اسابيع منذ بروز جريدتنا بل جريدتكم الاسبوعية (تونس الفلاحية) يسمح لنا تشجيعكم لها ورواجها الذى تجاوز حدود هذه البلاد وحدود الشمال الافريقى وصار دوليا ان نبادر من الآن بتحسينها وترقيتها كما تشاهدونه بمطالعة هذا العدد٠

ولا يروعنا الا ان نواصل اتقانها بفضل مساعدتكم٠ وزيادة عن الاخبار والارشادات الفلاحية المحلية التى تهمكم بصفة اكيدة تجدون فيها اخبار العالم الفلاحى اجمع٠ وما هذا الا اداء واجبنا نحوكم٠ انها جريدتكم وهى كما تريدونها ان تكون٠ ونسأل الله ان ينجح مساعينا٠

مطبعة « لا ريبد » ـ بتونس

بلاغ

بجمعية الفلاحين

سيقع الاجتماع الدراسى المقبل يوم الخ فى ١٩ فيفرى ١٩٤٨ بمعمل التقطير التعا للعنب بجبل جلود على الساعة التاسعة وال بالتدقيق صباحا٠

وسننشر فى عددنا المقبل تفاصيل المو المنعقد لاجل البحث فيها هذا الاجتماع المواضيع المتعلقة بفلاحة الاشجار المثمرة

ومما تجدر الملاحظة عنه من الان ه ستقع زيارة معمل التقطير التعاضدى وبالخصوص الالات الجديدة المعدة للتبر وصناعة بعصير الغلال٠

محل لويز مونتني

٣٦ ـ نهج لافيجرى ـ ٣٦

التلفون : ١٢ـ٠٣

يشبد لكم ماكنات تصفية الحبوب وماكنات الوزن وتعبية الكيوس وتجدون به المحركات (موتورات) الديزال والتى تسير بالاسانس

MERCURIALES

Semaine du 19 au 25 Janvier 1948

Prix de vente du kilo de viande sur pieds

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons, minimum : 6, maximium : 110; veaux de lait 130, 160; béliers et berkous 75, 95; brebis 65, 85 jeunes agneaux 115, 130; chèvres 50 70; porcs 100, 110.

Prix de vente du kilo de viande abattue

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : minimum entiers 140; T. Post 160; maximum entiers 175, T. Post 190; veaux de lait : ne se vendent pas à la cheville; béliers et berkous 170, 190; brebis : 150, 180; jeune agneaux : 230; chèvres : pas de vente à la cheville; porcs : 150, 160

Entrées aux Marchés aux Bestiaux

Bovins : 989; ovins : 4.400; caprins : 368; équidés : 318; dromadaires : 12. Total : 6.087.

Abattus aux Abattoirs

Bovins : 607; ovins et caprins : 4.129; équidés : 119; dromadaires : 16; porcs : 487. Total : 5.358.

Journée du 29 Janvier 1948

LEGUMES

Ail sec : maxima, 16.000; artichauts (douz.) : minima 100, maxima 160; artichauts véreux : 45, 90; asperges sauvages : 4.500 betteraves : 600, 1.500; blettes arabes : 200, 400; cardons : 300, 1.200; cardons sauvages : 27, 48; carottes : 400, 1.000; carottes arabes : 300, 400; céleri : 500, 2.200; choux : 400, 1.000; choux-raves : 200, 600; choux-fleurs : 400, 2.000; courges : 1.000, 1.800; épinards : 1.600, 2.000; fenouils : 200, 1.100; fèves : 6.000, 9.000; haricots verts : 5.000; navets blancs : 300, 700; navets blancs du pays : 300, 700; oignons verts : 4.000, 4.200; petits pois : 2.200, 2.500; persil : 1.500, 2.500; poireaux : 800, 1.500; poivrons doux : 8.500; poivrons piquants : 3.000, 8.500; pommes de terre du pays : 1.700, 2.800; pommes de terre importées : 2.400; radis : 600, 1.500; salade (chicorée scarole) : 800, 1.600; salade (romaine) : 800, 1.700; salade (laitue) : 1.400, 3.000; tomates : 1.500; tomates d'hiver : 2.500, 2.750.

FRUITS

Bergamottes : 1.000, 3.000; cédrats : 5.000; citrons : 500, 2.100; fraises : 20.000; mandarines : 1.000, 3.300; mandarines clémentines : 2.500, 5.000; noix : 18.500; oranges douces : 1.000, 3.000; oranges diverses : 1.000, 3.000; oranges amères : 400, 800; poires : 11.000; pommes : 11.000.

PRODUITS DE BASSE-COUR

Œufs (le cent) : 1.000; pigeons : 250; poulets : 200.

SOCIA 15, RUE AUBER PARIS TEL. OPE. 73-70

Entre nous

Français 27 ans C.E.P., dégagé obligations militaires ayant accompli stage 8 mois dans ferme Nivernais, actuellement à Tunis cherche emploi dans exploitation agricole Afrique du Nord.

Ecrire Paul CAROSIO, Auberge de la Jeunesse, 40, rue de la Commission, Tunis.

Textes officiels

Suite de la première page

Les bonifications et réfactions sont établies comme suit :

A. — Bonifications

1° Pour poids spécifique : au-dessus de 75 kg 999 et jusqu'à un maximum de 82 kg. 999, bonifications par quintal de blé, de 6 francs pour chaque tranche ou fraction de tranche de 500 grammes;

2° Pour valeur boulangère (W) : Les blés dont le W obtenu par la méthode de Jhopin sera compris entre 200 et 300 pourront faire l'objet d'une bonification de 30 francs par quintal; ceux dont le W sera supérieur à 300 pourront faire l'objet d'une bonification de 50 francs par quintal.

Le montant des bonifications pour valeur boulangère sera payé sur le budget de la S.T.O.N.I.C. pour les livraisons faites à la Minoterie locale seulement et par acheteur pour les autres livraisons.

B. — Réfactions

1° Pour les poids spécifiques : Au-dessus de 75 kg., réactions par quintal de blé de 6 francs, pour chaque tranche ou fraction de tranche de 500 grammes;

2° Réfactions dues à la présence d'impuretés :

a) Pour les impuretés autres que le blé cassé :

— de 2,01 à 2,50 % : 3 fr. 50 par quintal;
— de 2,51 à 5 % : 7 francs par quintal;
— de 5,01 à 3,50 % : 9 fr. 50 par quintal;
— de 3,51 à 4 %: 12 francs par quintal;

b) Pour le blé cassé :

— de 5,01 à 5,50 % : 2 fr. 75 par quintal;
— de 5,51 à 6 % : 3 fr. 50 par quintal;
— de 6,01 à 6,50 % : 5 fr. 75 par quintal;
— de 6,51 à 7 % : 7 francs par quintal.

Lorsque le pourcentage d'impuretés, blés cassés compris, dépassera 7 %, la réfaction pourra être fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur Il en sera de même dans la limite du pourcentage total, les impuretés autres que le blé cassé dépasseront 4 %.

Si le taux des impuretés est inférieur à 2 % le blé cassé sera admis dans les conditions suivantes :

— impuretés 1,50 % et blé cassé 5,50 %, réfaction 0;
— impuretés 1 % et blé cassé 6 %, réfaction 0;
— impuretés 0,50 % et blé cassé 6,50 %, réfaction 0;
— impuretés 0 % et blé cassé 7 %, réfaction 0.

S'il n'y a pas d'impureté et que le pourcentage de grains cassés est au moins égal à 8 %, la réfaction sera fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

Le blé cassé sera déterminé en comptant les grains complètement brisés (et non seulement fendus), passant à travers un crible formé de grilles de calibre 5.

Pour la détermination du prix, sont considérés comme impuretés autres que le blé cassé, les corps étrangers (matières inertes, notamment sable, pierre, etc...)

Les graines ou grains autres que le blé se rencontrent naturellement avec cette céréale.

3o Autres réfactions :

a) Fenugrec (pour les ventes locales) :
Tolérance : 10 grammes par 100 kilogrammes de blé;
Maximum : 50 grammes par 100 kilogrammes de blé;

Réfaction de 2 francs par 5 grammes de fenugrec compris entre 10 et 50 grammes par 100 kilogrammes de blé, soit une réfaction maximum de 16 francs pour 50 grammes par 100 kilogrammes de blé

b) Melliot (pour les ventes locales) :
Tolérance : 100 grammes par 100 kilogrammes de blé;
Maximum : 250 grammes par 100 kilogrammes de blé;

Réfaction de 3 francs par tranche ou fraction de tranche de 50 grammes par 100 kilogrammes de blé, soit une réfaction maximum de 9 francs pour 250 grammes par 100 kilogrammes de blé.

c) Graines nuisibles (ail, fenugrec, melilot) pour l'exportation :

Les réfactions à appliquer pour ail et graines nuisibles telles que fenugrec, melilot sont ainsi fixées :

— de 10 à 40 gr. pour 100 kilogrammes, réfaction de 4 francs;
— de 41 à 100 gr. pour 100 kg., réfaction de 8 francs;
— de 101 à 150 gr. pour 100 kg., réfaction de 12 francs;
— de 151 à 200 fr. pour 100 kg., réfaction de 16 francs;
— de 201 à 250 gr pour 100 kg., réfaction de 20 francs;
— de 251 à 500 gr. pour 100 kg., réfaction de 25 francs;
— de 301 à 350 gr. pour 100 kg., réfaction de 30 francs;
— au-dessus de 350 gr. par 100 kg., les réfactions supplémentaires à appliquer seront fixées d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur sans, toutefois, pouvoir excéder 50 francs par quintal.

d) Ivraie :
Tolérance : 1 p 1.000 :
— de 1 p. 1.000, réfaction de 7 francs par quintal;
— au-dessus de 3 p. 1.000, la réfaction à appliquer sera fixée d'un commun accord entre l'acheteur et le vendeur.

e) Blés carlés, boutés, mouchetés et charbonnés :

Blés faiblement carlés, boutés, mouchetés et charbonnés avec une légère odeur de pourri, réfaction de 8 à 15 francs par quintal;

Blés moyennement carlés, avec forte odeur de pourri, réfaction de 15 à 30 francs par quintal;

Blé fortement carlés, avec très forte odeur de pourri, réfaction de 30 à 50 francs par quintal.

Les blés dont le classement dans l'une des catégories ci-dessus donnerait lieu à contestation, et ceux pour lesquels une réfaction supérieure semblerait justifiée, seront soumis à l'appréciation de la section tunisienne de l'office national interprofessionel des céréales, qui, pour chaque lot, fixera le montant de la réfaction à appliquer.

f) Blés piqués et charançonés :

Tolérance : 1 %.
Au-dessus de 1 %, la réfaction sera fixée d'un commun accord entre l'acheteur et le vendeur sans pouvoir dépasser une somme égale à la réfaction déjà subie, par le lot de blé en raison de son faible poids spécifique

g) Blés punaisés :

Tolérance : 20 % de virulence commerciale :

— de 20 à 24,9 % de virulence, réfaction de 12 francs par quintal;
— de 25 à 29,9 % de virulence, réfaction de 24 francs par quintal;
— de 30 à 34,9 % de virulence, réfaction de 36 francs par quintal;
— de 35 à 40 % de virulence, réfaction de 48 francs par quintal;
— au-dessus de 40 % arbitrage par la section tunisienne de l'O.N.I.C.

BLE DUR

Art. 3. — Le prix du quintal de blé dur tunisien, loyal et marchand, de la récolte 1947 à payer aux producteurs, est fixé à 1.495 francs à la production pour un blé de poids spécifique compris entre 75 kgs et 75 kgs 999.

Les bonifications et réfactions sont établies comme suit :

A — Bonifications

Au-dessus de 75 kgs 999 et jusqu'à un maximum de 82 kgs 999 bonification par quintal de blé, de 6 francs, pour chaque tranche ou fraction de tranche de 500 grammes.

B. — Réfactions

1° Réfactions pour poids spécifique :

Au-dessus de 75 kgs réfaction par quintal de blé de 6 francs pour chaque tranche ou fraction de tranche de 500 grammes.

2° Réfaction dues à la présence d'impuretés :

a) pour les impuretés autres que le blé cassé :

— de 201 à 2,50 %, 3 fr. 50 par quintal;
— de 2,51 à 3 %, 7 francs par quintal;
— de 3,01 à 3,50 %, 9 fr. 50 par quintal;
— de 3,51 à 4 %, 12 francs par quintal;

b) pour le blé cassé :

— de 5,01 à 5,50 %, 1 fr. 75 par quintal;
— de 5,51 à 6 %, 3 fr. 50 par quintal;
— de 6,01 à 6,50 %, 4 fr. 25 par quintal;
— de 6,51 à 7 %, 7 francs par quintal

Lorsque le pourcentage d'impuretés, blés cassés compris, dépassera 7 %, la réfaction pourra être fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur. Il en sera de même lorsque, dans la limite de pourcentage total, les impuretés, autres que le blé cassé dépasseront 4 %.

Si le taux des impuretés est inférieur à 2 % le blé cassé sera admis dans les conditions suivantes :

— impuretés 1,50% et blés cassés 5,50%, réfaction 0;
— impuretés 1 % et blés cassés 6 %, réfaction 0;
— impuretés 0,50% et blés cassés 6,50%, réfaction 0;
— impuretés 0 %et blés cassés 7 %, réfaction 0.

S'il n'y a pas d'impuretés et que le pourcentage des grains cassés est au moins égal à 8 %, la réfaction sera fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.

Le blé cassé sera déterminé en comptant les grains complètement brisés (et non seulement fendus), passant à travers un crible formé de grilles de calibre 5.

Y. GUENIER
Fournitures automobiles
Agent exclusif
des ACCUMULATEURS A.S.
57 bis, Rue Marceschau — TUNIS

Ets. LOUIS MONTENAY
36, Rue Lavigerie — TUNIS — Tél. : 05.12
INSTALLATIONS DE NETTOYAGE DE GRAINS
Peseurs ensacheurs
MOTEURS, ESSENCE ET DIESEL

TIME IS MONEY
Vous gagnerez du temps en effectuant simultanément vos traitements préventifs contre l'oïdium et le mildiou grâce aux traitements mixtes
SULFOSOL — CUIVRE GIGNOUX
Produits I. C. M. — Sidi-Fath-Allah par Mégrine - Tunis

La meilleure qualité au meilleur prix
PHILIPS
IB ECLAIRAGE - RADIO
HAVAS

communiqués

500 MILLIARDS DE FRANCS

Telle est la valeur de la commercialisation de la production animale française.

« La Voix de l'Elevage », journal national des organisations paysannes, syndicales et coopératives de la production animale française, **défend vos intérêts.**

Abonnez-vous à « La Voix de l'Elevage », 7, rue Scribe, Paris. 9e C.C.P. 8770-57 Paris (300 francs par an).

L'AMANDIER

Le Ministre de l'Agriculture entreprend, à la suite d'une vaste enquête effectuée ces dernières années par ses services sur la production fruitière, la publication d'une série de monographies sur les différentes espèces de fruits cultivées en France.

L'impression de ces études sera réalisée au fur et à mesure de leur mise au point.

La première monographie, relative à l'amandier, va paraître très prochainement.

Cette brochure, extrêmement soignée, qui comporte une documentation technique et économique très complète sur l'amandier, et qui est illustrée de 22 photographies, dont 16 en couleurs, sera très appréciée non seulement par toutes les personnes qui s'intéressent à la production fruitière, mais encore par tous les bibliophiles.

Son prix de vente a été fixé à 800 fr.

Un prix spécial de 600 francs est réservé aux souscriptions remises avant le 31 janvier 1948, au Ministère de l'Agriculture, Direction des Services Agricoles de la Seine, 4, rue du Louvre, Paris (1er), paiement par chèque bancaire, mandat ou chèque postal, Paris N° 128-48.

L'ALMANACH AGRICOLE TUNISIEN 1948

L'Almanach Agricole, édité par l'Office de l'Expérimentation et de la Vulgarisation Agricoles, paraîtra incessamment et sera sous peu mis en vente dans les grandes librairies de Tunis

Cette publication réunit une documentation aussi utile que variée, et essentiellement d'actualité, sur les questions agricoles et économiques qui ne manquent pas de se poser dans les milieux agricoles de Tunisie.

L'Office remercie vivement tous ceux qui ont bien voulu lui apporter leur concours; la tâche de vulgarisation est l'une des plus importantes de ses attributions. C'est un aboutissement pratique des travaux de recherches et d'expérimentation. C'est aussi le moyen le plus efficace de toucher les milieux agricoles.

L'Almanach est la forme attrayante et délassante de cette tâche de vulgarisation. L'Office demande donc à ses collaborateurs présents et futurs de bien vouloir dès maintenant jeter sur une page blanche l'idée ou le titre possible de leur futur article pour l'Almanach 1949.

Il demande également à ses lecteurs de bien vouloir communiquer leurs suggestions.

POOL DE L'HUILE DE LIN

Un certain nombre de tracteurs, Caterpillar R. 4, surplus américains et pneumatiques 40 et 45 CV Diésel, marques Hurliman et Vevey, ont quitté les ports de la Métropole à destination de Tunis.

Ces tracteurs hors contingent seront attribués aux producteurs de lin oléagineux.

Vous qui manquez de matériel, adressez-vous d'urgence et faites-vous inscrire à la Délégation du Pool du Lin en Tunisie : M. Durand, Chambre Française d'Agriculture.

M. Abderrahman El Béji, Chambre Tunisienne d'Agriculture, Palais Consulaire.

A LA SOCIETE DES AGRICULTEURS

La prochaine réunion d'étude aura lieu le jeudi 19 février.

Elle se tiendra à la Distillerie Coopérative Viticole, à Djebel-Djelloud, à 9 h. 30 très précises

L'ordre du jour consacré aux cultures fruitières sera précisé ultérieurement. Disons, pour aujourd'hui, qu'il comportera une visite des installations de la D.C.V. et, notamment, du nouveau matériel de conditionnement des oranges et de fabrication des jus de fruits.

MOTEURS
TRAIN
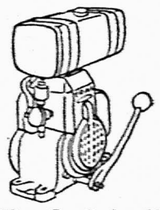
AGRICOLES & INDUSTRIELS
2 et 3 cv
S.E.C.I.A.T.
27 AV. JULES FERRY. TUNIS Tel: 05.05

NOS ECHOS

Nous avons enregistré la nouvelle parue dans « Tunis-Soir » nous annonçant la découverte d'un gisement de kaolin dans la région de Tabarka, nouvelle qui réjouira ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre petit pays, où l'industrie de la poterie est déjà très développée.

Cette découverte nous démontre bien que notre sous-sol est loin de nous avoir donné tout ce qu'il recèle, et que sa prospection peut encore nous réserver des surprises agréables.

Un de nos lecteurs nous écrit aujourd'hui qu'une mine de pyrite sulfureux aurait dépassé le stade de la prospection et que la transformation de son minerai en acide sulfurique serait en cours.

Si cette nouvelle était confirmée, elle ferait la joie des Agriculteurs de Tunisie qui verraient poindre l'aube de jours meilleurs et l'acheminement vers la fin des restrictions d'engrais.

Car ils sont bien convaincus que la pénurie de superphosphate ne se terminera que le jour où l'on pourra traiter sur place la plus grande partie du précieux minerai de phosphate naturel dont la nature a si abondamment pourvu notre sous-sol, car jusqu'à ce jour la Tunisie était tributaire de l'importation pour le traitement sur place de ce minerai ou devait faire faire souvent à celui-ci un long périple à l'étranger pour qu'il nous revienne sous une forme utilisable, et, ne l'oublions pas, à un prix prohibitif.

M. M.

LA VIE SYNDICALE

Assemblée Générale du Syndicat des Eleveurs de Porcs de Tunisie

Le 23 janvier 1948 à 9 h. 30 à la Maison des Agriculteurs se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. LEMAITRE, les membres du syndicat.

Assistait, invité, M. VACHEROT.

Lecture est donnée par le Trésorier des comptes du Syndicat pour approbation, approuvés à l'unanimité.

Le Président expose les travaux du syndicat depuis sa création et les avantages obtenus (maintien du prix à 100 frs pour la campagne 47, autorisation d'exportation, etc...). Il demande aux adhérents de ne pas vendre leurs porcs en dehors de la Coopérative. Cette mesure obligerait les charcutiers à payer le prix qui a été consenti aussi bien par leurs représentants, que par le représentant de l'Administration.

Il est demandé également de ne fournir à l'exportation que des bêtes sélectionnées.

Il est demandé aux adhérents de fournir régulièrement les situations mensuelles du cheptel.

Exposé de la situation à l'exportation.

Il est porté à la connaissance des adhérents que les bureaux seront incessamment transférés au n° 72 de l'Avenue Jules Ferry, local de la C.G.A.

M. VACHEROT expose les conversations qu'il a eues à Paris avec différentes personnalités au sujet de la qualité des porcs exportés.

M. NOEL demande à ce que les conditions concernant la qualité et le poids exigés par l'exportation soient consignées de temps en temps sur le journal de la C.G.A.

Intervention de M. R. PLAZY au sujet de la vente directe aux charcutiers, il demande si la coopérative est acheteur unique. Le Président insiste justement pour que les ventes se fassent par l'intermédiaire de la Coopérative.

M. COLOMBAT demande qu'on précise le rôle des acheteurs. Le Président fait connaître que la seule personne reconnue à l'intérieur du Syndicat est M. DULOUT (ce dernier peut se faire aider).

M. DOMMANGE soulève le cas d'indiscipline concernant la qualité des porcs livrés (truies pleines, verrats non castrés, etc...). Il demande que le collecteur visite les bêtes à prendre avant la livraison et s'assure de leur qualité, il signale le retard apporté par les adhérents pour prendre livraison des quantités de maïs attribuées.

M. DOMMANGE demande de charger les représentants de régions de signaler les éleveurs qui vendraient en dehors de la Coopérative à un prix inférieur.

M. GASQ représentant Souk-el-Khemis s'étonne que M. ESMIOL ayant obtenu une dérogation au décret du 27 juillet 47 n'a pu obtenir de licence d'exportation. Le Président répond que ce Monsieur avait effectivement une dérogation mais pas de licence.

M. BUREAU demande qu'une solution intervienne concernant les porcs qui ne répondent pas aux qualités d'exportation.

Il est procédé au remplacement du premier tiers des membres sortants du Conseil d'Administration : MM. CASSAR, LECLERC, ROEDERER, TROUILLET (membres sortants) sont réélus à l'unanimité.

Sont nommés comme délégués syndicaux à la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs : MM. DOMMANGE, MOULIN, TROUILLET.

M. DOMMANGE fera partie du Conseil d'Administration.

La séance est levée à 12 h.

Syndicat des Eleveurs de Brebis & Chèvres Laitières de Tunisie

L'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat aura lieu le jeudi 5 février à 10 heures 6, avenue Roustan à Tunis (Maison des Agriculteurs, salle de réunions).

Ordre du jour : C. R. financier, rapport moral, élections, questions diverses.

Présence indispensable.

Les Eleveurs non adhérents jusqu'à ce jour sont cordialement invités à se joindre à leurs camarades du syndicat et à faire entendre leur point de vue.

DJEBEL OUST

Elections du 1er février 1948

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le dimanche 1er février 1948 à 10 heures à la salle des Colons de Bir-M'Cherga.

ORDRE DU JOUR

1° — Renouvellement et élection du premier tiers du Conseil d'Administration (Président, Trésorier).

2° — Election des délégués syndicaux à l'Assemblée Générale de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs de Tunisie (délégués pris obligatoirement dans le Conseil d'Administration).

Présence indispensable...

Car... Qu'est-ce que la Fédération des Syndicats ?

C'est le dernier maillon de la chaine que nous forgeons pour nous unir, Français et Tunisiens, à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. En dehors du but régional (défense des intérêts agricoles de la Régence, création de coopératives agricoles, favorisation des essais de culture, etc...) elle nous donne droit à la parole dans la Fédération des Syndicats Mondiaux.

Vous devez choisir vos délégués, hommes de bonne volonté qui mèneront l'âpre lutte. Tâche ingrate s'il en est. Lorsque l'on vous demande 2 francs par quintal de blé commercialisé, il est difficile de vous faire toucher du doigt que vous avez obtenu, cette année, environ 200 francs de plus par quintal grâce à l'U.T. Elle n'était pas seule. Oui. Mais elle était là... et vous derrière !

Janvier vous a apporté pour vos étrennes de belles augmentations sur tout ce dont vous avez besoin pour travailler! Vous a-t-on demandé votre avis ? Unissons-nous pour que nos dirigeants soient FORTS de toutes nos VOIX, de toutes nos VOLONTES. Peut être y aura-t-il une revalorisation de notre blé.

Vivons d'espoir !

In Challah !

SIDI-BOU-ROUIS

dimanche 1er février à 10 heures Assemblée Générale

1° — Elections pour le renouvellement du premier tiers du Conseil d'Administration (deux membres à élire).

2° — Election des délégués syndicaux à l'Assemblée Générale de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs de Tunisie.

3° — Questions diverses.

Présence nécessaire.

Syndicat Général obligatoire de défense de l'olivier

Suite de la première page

M. RAFFIN fait remarquer que les plantations d'oliviers s'étant considérablement accrues depuis dix ans dans la Région Nord, il y aurait lieu d'accroître le nombre de syndics chargés de représenter cette région.

Plusieurs membres de l'Assemblée approuvent la suggestion de M. RAFFIN.

Le Président dit que le bureau du Syndicat s'est entretenu de nombreuses fois de la nécessité d'augmenter le nombre des Syndics, pour que chaque centre oléicole et notamment les centres créés au cours de ces dernières années tant dans le Nord que dans le Centre de la Régence, puisse être représenté au sein du Syndicat.

En outre, l'augmentation du nombre des syndics permettrait de créer des sous-comités régionaux, à Bizerte, Sousse et Sfax, ce qui permettrait d'avoir un contact permanent plus étroit avec les oléiculteurs.

Les Syndics présents estiment que le Syndicat de Défense de l'Olivier, n'est pas assez connu, et que de ce fait on ne fait pas assez appel à lui. On ignore trop souvent ce qui a été fait et obtenu par notre Syndicat M. ZELLER signale notamment que c'est à la suite des démarches du Syndicat Général Obligatoire de Défense de l'Olivier que la France s'occupe de la question pluie artificielle. La France a chargé notre Syndicat de poursuivre ici les expériences sur cette importante question.

Il est en conséquence décidé de donner plus de publicité aux travaux du Syndicat et de demander aux journaux et revues agricoles de faire paraître le compte rendu de la présente assemblée. M. CAMBLAT suggère d'envoyer également ce compte rendu aux Chambres Mixtes et Agricoles, au Grand Conseil.

Le Président donne alors lecture d'une lettre de M. RENDU demandant une plus large représentation syndicale, que le siège du Syndicat soit fixé à Sfax, principale région oléicole et que les syndics donnent massivement leur démission s'il n'était pas procédé à de nouvelles élections avant le 31 mars 1948.

Pour l'élargissement de la représentation syndicale, les syndics sont d'accord, mais ils estiment que le Syndicat doit garder son centre à Tunis où il est près des différents services et Administrations, toutefois comme il l'a été déjà suggéré au cours de la présente réunion, la création de comités est souhaitable et rendrait de grands services

La démission massive des syndics n'est pas retenue, ce geste paraissant inopportun vis-à-vis de l'Administration dont les divers services ont oujours donné un concours large et efficace pour la réussite de ses diverses entreprises d'intérêt général.

M. Rendu et avec lui la Fédération des Syndicats des Agriculteurs du Sud Tunisien (M. Chrétien) pensent qu'il faut établir un plan d'expérimentation appliqué à l'olivier et qu'en raison de l'importance de la production oléicole dans l'économie tunisienne, il est indispensable que la génétique oléicole soit l'objet de la part du Service Botanique de la même sollicitude que la culture des céréales.

L'Assemblée générale est unanime à partager l'opinion des oléiculteurs sfaxiens et en conséquence, émet le vœu de voir poursuivre par le Service Botanique les travaux d'amélioration de la production oléicole et dans ce but demande que des techniciens spécialisés soient affectés spécialement aux recherches de génétique arboricole.

Après un échange de vue sur différentes questions de detail, les résolutions suivantes qui résument les travaux de l'Assemblée sont successivement mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

RESOLUTIONS

Première Résolution. — L'Assemblée générale des Syndics du Syndicat Général Obligatoire de Défense de l'Olivier approuve le compte rendu relatif à l'activité du Syndicat pendant l'année 1947.

Deuxième Résolution. — L'Assemblée générale approuve les comptes de l'année 1947 et la situation financière arrêtée à la date du 27 décembre 1947, tels qu'ils lui ont été présentés par le Bureau du Syndicat

Troisième Résolution. — L'Assemblée générale constate que malgré le rendement nul des sources ordinaires de recettes (taxe sur l'exportation des huiles) le Syndicat a pu poursuivre son activité, grâce aux subventions exceptionnelles accordées par le Gouvernement. Elle adresse ses remerciements aux Administrations qui ont apporté leur appui au Syndicat et tout particulièrement au Ministère de l'Agriculture (Sous-Direction de l'Agriculture) et à la Direction des Finances.

Quatrième Résolution. — Le mandat des Syndics étant expiré depuis plusieurs années, l'Assemblée générale insiste à nouveau auprès du Gouvernement pour que des élections aient lieu dans le plus bref délai possible. Cette consultation permettra notamment aux oléiculteurs des différentes régions de la Régence de faire connaitre leur opinion sur l'activité passée du Syndicat, sur l'orientation à donner à ses travaux et sur l'assiette des ressources nécessaires au financement de ceux-ci.

L'Assemblée générale émet en outre le vœu que le nombre des syndics, fixé à 30 par le décret du 15 juin 1937, soit sensiblement augmenté, de manière à permettre à chaque centre oléicole d'être représenté.

Elle demande à l'Administration :

1° De porter à 60 le nombre de syndics, dont 30 syndics français et 30 syndics tunisiens;

2° Que soit classé comme électeur tout propriétaire de plantations nouvelles d'oliviers, dont la déclaration de plantation a au moins trois ans de date.

Cinquième Résolution — En attendant le résultat des élections, l'Assemblée générale demande aux membres actuels du bureau de vouloir bien continuer à assurer la marche du Syndicat en conservant provisoirement leurs fonctions, ce qu'ils acceptent.

Sixième Résolution. — L'Assemblée générale prend note que par lettre du 20 décembre 1947, n° 1372 F Région, la Direction des Finances envisage, pour l'année 1948, une subvention qui pourrait atteindre le montant de celle accordée en 1947, soit 3.600.000 francs, par attribution sur la répartition de fonds commun institué par le décret du 31 mars 1946.

En conséquence, elle approuve les prévisions budgétaires (Recettes et Dépenses) proposées par son bureau, se résumant comme suit :

Recettes	Fr.	7.383.800,30
Dépenses		7.304.000,00
Excédent	Fr.	79.800,30

Elle exprime à nouveau toute sa gratitude au Gouvernement pour l'intérêt qu'il porte au Syndicat Général Obligatoire de Défense de l'Olivier.

Septième Résolution — En raison de l'importance de la production oléicole, pour l'Economie de la Régence, et l'extension que cette production ne cesse de prendre depuis une quinzaine d'années dans les différentes régions de Tunisie, l'Assemblée générale des Syndics appelle l'attention de l'Administration sur la nécessité d'aider les oléiculteurs dans le choix des variétés les mieux adaptées à chaque région et la détermination des meilleures méthodes de reproduction et de formation des jeunes plantations.

Dans ce but, émet le vœu que le Service Botanique et Agronomique apporte à la culture de l'olivier le même concours que celui apporté à la culture des céréales, et demande que des techniciens spécialisés soient affectés aux recherches de génétique arboricole et oléicole notamment.

M. Camblat, au nom de l'Administration, adresse ses félicitations au Syndicat pour l'œuvre qu'il a accomplie et la bonne gestion des fonds à lui confiés.

La séance est levée à 17 h. 5'.

COMPAGNIES
LA PREVOYANCE
Accidents de toute nature
GRELE - INCENDIE - VIE
MARITIMES - TRANSPORTS
Agent général pour toute la Tunisie
Paul HUMBLOT
32, Rue Es-Sadikia — TUNIS

GRAINES D'ELITE CLAUSE
1, R. du Danemark - Tél. 65.71

Le gérant responsable
E. COANET
IMPRIMERIE LA RAPIDE

LA MÉTROPOLE ET LE MONDE

Phynances

Il n'est question que de cela dans les journaux, et c'est bien ainsi que cela devait, logiquement, finir.

L'Etat manque de fonds, les particuliers — vous et moi du moins — manquent de numéraire. On en cherche, il paraît qu'il y en a, mais on n'en trouve pas.

Et de protester, et de discuter, et de vitupérer...

Les « Informations Industrielles et Commerciales » rappellent opportunément cette maxime :

« Point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunt. Un seul moyen pour rétablir vos finances : réduire les dépenses au-dessous de la recette. »

Non, hélas, ce n'est pas de M. René Mayer : c'est de Turgot, s'adressant au Roi Louis XVI.

« Autre temps, autres mœurs » ? *Allons donc !*

La rétrospective continue : « *L'Echo de la Finance* » *publie une caricature genre Daumier remontant à 1872, dont voici la légende :*

Le Bœuf gras de cette année, le plus gras que l'on ait jamais vu; il s'appelle « Budget ». Pour cortège, la cavalcade innombrable des nouveaux impôts.

Ce qui, puisque nous en sommes à l'espèce bovine, n'empêche pas le quotidien « Ce Matin » d'écrire, avec un optimisme que nous aimerions partager :

Les vaches grasses commencent, n'en doutons pas, à ruer dans leur box.

S'il est logique avec lui-même, c'est cette année que le destin se doit de les lâcher dans la nature.

De son côté, avec un sens de la réalité qui aurait éveillé la jalousie de feu M. de La Palisse, le « Réveil Républicain de l'Oise » proclame en manchette :

Il n'est pas facile de prendre l'argent « où il est ».

Mais il est impossible de le prendre « où il n'est pas ».

Les agriculteurs ne présentent aucune objection à la deuxième proposition. Et M. C.-J. Gignoux, dans « La France Industrielle », de résumer la question avec cruauté :

M. Robert Schuman a répété à plusieurs reprises que le train de super-fiscalité de M. René Mayer ne constituait que le prélude d'une œuvre plus vaste où nous trouverions des satisfactions compensatrices de nos épreuves présentes. Et il n'est pas douteux que M. Schuman pense ce qu'il dit : on n'en regrette que davantage de ne pas penser comme lui.

Notre éminent confrère, qui cependant n'est pas spécialisé, tant s'en faut, dans les questions rurales, ajoute :

En ce qui concerne l'agriculture, le Gouvernement lui-même a déclaré qu'il y aiderait : les agriculteurs atteints par le prélèvement et qui s'en trouveraient incommodés, sont expressément conviés à s'adresser au Crédit Agricole. Ainsi s'affirme l'originalité d'un emprunt qui conduira certains souscripteurs à demander à l'Etat au guichet 1 le montant de la souscription qu'ils verseront au guichet 2.

Et c'est là ce que M. Gignoux qualifie fort justement de « contresens ».

Fiscalité . Agricole

Les nouveaux impôts infligés à l'agriculture ont réjoui peut-être certains « planistes » à vue courte. Les oppositions, cependant, se manifestent bruyamment. Le « Journal de Gien » écrit dans sa chronique agricole :

Ce qu'il y a surtout d'immoral dans les nouvelles mesures dictatoriales prises par M. René Mayer, c'est qu'en même temps qu'elles détruisent le patrimoine, les économies péniblement acquises ou réalisées, souvent par plusieurs générations, c'est qu'elles constituent un encouragement, une prime du je « m'enfoutisme », au « ne pas s'en faire », au gaspillage, à la paresse.

« La Terre », parlant des étrennes, déclare :

Quant aux paysans, on a pensé à eux, mais pour les sacrifices seulement !

Pour « Le Monde Paysan » :

Le premier mouvement des cultivateurs a été un réflexe de défense. « Ils n'y vont pas avec le dos de la cuiller ! », ont-ils dit, puis nous avons retourné tout ça dans nos têtes, nous avons considéré la gravité de la situation, nous avons pensé que, dans le pays, nous n'étions pas les seuls à nous débattre dans de multiples difficultés.

Alors, nous avons formulé une deuxième réflexion : « Si, au moins, ça sert à quelque chose ! »

Car — explique l'hebdomadaire précité — la ponction que l'on va opérer retardera pendant un certain temps l'effort d'équipement des paysans, car toutes leurs disponibilités vont être absorbées.

Dans la « Libération Paysanne », c'est M. Philippe Lamour lui-même qui, posant « trois questions à M. René Mayer », affirme :

Si on jette dans le gouffre du déficit les capitaux destinés à l'équipement, et spécialement à l'équipement rural, on tarit à l'origine la source des futures recettes.

Et plus loin :

On ne sauve pas le pays tous les trois mois, mais une fois pour toutes.

Ou jamais.

« Non », conclut la « Haute-Saône Agricole », « 1948 ne doit pas être l'année du char à bancs ni de la lampe à huile » :

Vous consoliderez votre C. G. A. avec le même courage. Et demain vous prouverez que vous êtes là et que vous n'avez qu'un seul désir, travailler et produire pour donner la vie de façon que notre pays ne soit pas la proie des incompréhensions.

Maladies, Séquelles et Remèdes

« Fructidor » revient sur ce qu'ont coûté les grèves de décembre aux primeuristes nord africains. Rien que pour les agrumes : cent cinquante millions de fruits pourris au débarquement dans les ports métropolitains, cinquante millions du fait des fruits prêts pour l'exportation et « liquidés » sur place; deux cent millions pour les fruits non cueillis ou simplement non exportés :

Pour l'Algérie on peut évaluer à cinq cent millions de francs le prix de la grève à l'heure actuelle pour les agrumes seulement.

Les chiffres du Maroc et de Tunisie sont inconnus, mais si nous faisons le total en ajoutant les pertes de fret, de camionnage, de transit et de transport en métropole, nous approcherions du milliard pour l'ensemble de la corporation.

Nos confrères, devant la situation dont ce qui précède n'est, malheureusement qu'un aspect, tentent de proposer des solutions. Pour « Fructidor » :

Le retour à la liberté totale pour la production et le commerce s'imposait il y a trois ans comme un acte de courage marqué d'intelligence. Il était facile de sentir combien notre pays, après quatre années de contrainte, avait besoin de l'air pur de la liberté.

Les criminels sont ceux qui ont voulu diriger sans comprendre.

Le « Monde Paysan » offre de « réduire le nombre des fonctionnaires et des intermédiaires ».

« L'Yonne Agricole » enfin, sous la signature autorisée de M. René Massot, préconise le remembrement des propriétés rurales « comme la réforme de base devant conditionner tout l'équipement agricole ».

*D'autre part, une « conférence nationale paysanne communiste » vient d'avoir lieu à Paris, nous annonce « Tunis-Soir